

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
5 mars 2020

Adopté à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Thierry Legros)
lors de la séance du conseil municipal du 11 juin 2020

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2020	5
V- DOMAINE COMMUNAL.....	5
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France en 2019.....	5
VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE — MOBILITÉ	7
Adhésion à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC	7
VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	11
Travaux de rénovation de la bibliothèque — transaction avec un riverain.	11
Acquisition des actions de SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT détenues à titre individuel.	13
Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2019	13
VIII- HABITAT	23
Modification de garantie d'emprunt suite à la minoration du nombre de logements et par conséquent du plan de financement par SEQENS pour la construction de 12 logements au 14 avenue de Berry.	23
IX- SANTÉ.....	25
Création d'une maison médicale — garantie d'emprunt à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat	25
X- RESSOURCES HUMAINES.....	27
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et de l'animation.	27
XI- AFFAIRES FINANCIÈRES.....	29
Budget primitif 2020 :.....	29
– Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2020.....	29
– Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature	29

– Autorisation d’opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.....	29
– Adoption du budget primitif 2020.....	29
– Adoption des subventions d’équipement	29
– Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l’année 2020.....	29
Fiscalité directe locale 2020 — Fixation des taux d’imposition pour l’année 2020.....	46
XII- QUESTIONS DIVERSES.....	46
XIII - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	46
XIV - DÉCISIONS DU MAIRE	47
XV- QUESTIONS ORALES	47
Question orale de Mme Dominique DAUGERAS	47

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 37 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Je vais demander à Pauline Schmidt de bien vouloir procéder à l'appel.

Pauline SCHMIDT

Merci M. le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Lisa Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi,

- ✓ Isabelle Drancy, en retard,
- ✓ Monique Pourcelot, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault,
- ✓ Thierry Legros, absent,
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Jean-Jacques Campan,
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Philippe Tastes,
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, est arrivée à 21 h 18,
- ✓ Thibault Hennion, en retard, est arrivé à 19 h 53,
- ✓ Claire Beillard-Boudada, en retard,
- ✓ Timothé Lefebvre, absent,
- ✓ Catherine Arnould, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet,
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Hachem Alaoui-Benhachem,
- ✓ Hélia Cacères, excusée.

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2020

M. le maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de notre séance du 30 janvier 2020.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

V- DOMAINE COMMUNAL

Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Ile-de-France en 2019.

Patrice PATTEE

Conformément à l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, nous vous présentons ce soir le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Ville, comme nous le faisons chaque année.

Je vous demanderai à la fin de cette présentation de prendre acte de la communication de ce bilan.

Celui-ci figure en annexe de la note de présentation. La Ville de Sceaux réalise des acquisitions et cessions en direct, mais aussi par l'intermédiaire de l'établissement public foncier d'Île-de-France qui est mandaté par la municipalité dans le cadre d'une convention d'intervention foncière.

S'agissant des acquisitions, la Ville a acquis un local de 89 m² environ constituant le volume n° 2 de l'ensemble immobilier du 124 rue Houdan pour 342 500 €. L'acte ayant été signé le 26 septembre 2019.

S'agissant des cessions, la Ville a cédé un pavillon de 85 m² rue de Bagneux le 29 novembre 2019 pour un montant de 440 000 € ainsi que 15 places de stationnement constituant le volume n° 18 de l'ensemble immobilier du 2 rue Gaston Lévy/95 rue Houdan pour la somme de 255 000 €. Cette cession a fait l'objet d'une délibération prise le 19 juin 2014.

L'EPFIF a pour sa part acquis un appartement de 61 m² situé 20 avenue de la Gare pour un montant de 285 000 €, l'acte datant du 24 juillet 2019.

M. le maire

Merci M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Je souhaiterais avoir des informations sur la cession par la Ville de 15 places de stationnement rue Gaston Lévy et rue Houdan. C'est un quartier que je connais un peu, puisqu'il s'agit de mon quartier. Ces places de stationnement risquent peut-être de manquer. Je voudrais donc savoir de quoi il s'agit, car je n'étais pas du tout au courant de cette opération.

M. le maire

C'est précisément l'objet de votre question orale. Nous en parlerons tout à l'heure.

Le conseil municipal a délibéré en 2014 sur cette cession, mais je reconnais que vous n'étiez pas encore au conseil municipal à cette époque.

Nous avons délibéré pour échanger les locaux du rez-de-chaussée du 124 rue Houdan contre des places de stationnement et la vente de la servitude de vue de l'immeuble sur la cour de l'hôtel de Ville. Les valeurs qui figurent dans ce bilan sont des valeurs estimées, mais en réalité, il n'y a pas eu décaissement de fonds.

On y reviendra tout à l'heure.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce bilan.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE — MOBILITÉ

Adhésion à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC

Jean-Pierre RIOTTON

Favoriser le développement de la mobilité électrique est un enjeu majeur de la réduction de la pollution en Île-de-France et l'existence de points de recharge en est un levier important.

Depuis l'arrêt du service d'autopartage Autolib' en juillet 2018, les 5 stations scéennes ne peuvent plus être utilisées par les propriétaires de véhicules électriques. La réactivation en août 2019 à titre expérimental de deux bornes devant le 81 rue Houdan était un premier pas, mais le besoin de recharge électrique est fréquemment rapporté par les Scéens, comme lors de la concertation « Parlons ensemble de l'environnement » menée au printemps 2019.

Pour qu'un réseau fonctionne, il doit être déployé à l'échelle francilienne, et être homogène et coordonné avec les réseaux existants, en Île-de-France et ailleurs, afin de permettre une facilité de déplacement.

Dans ce contexte, le SIPPAREC a proposé à ses adhérents lors du comité du 15 octobre 2019 de transférer leur compétence « infrastructures de charge ».

Le syndicat dispose déjà du marché nécessaire à la mise en œuvre de cette compétence ce qui permettra l'installation rapide des premières bornes. Le SIPPAREC est donc en capacité de remettre en fonctionnement les bornes Autolib' sous deux mois environ, mais aussi d'en implanter de nouvelles. Le transfert de cette compétence entraînera la mise à disposition à titre gratuit des bornes existantes et du domaine public nécessaire à l'implantation de nouvelles bornes.

Le syndicat proposera ensuite à chaque commune un rythme de déploiement. Les travaux d'investissement seront réalisés et pris en charge par le SIPPAREC, de même que les coûts d'exploitation et la maintenance, en contrepartie d'un paiement de l'utilisateur.

Les tarifs du service ont été fixés par délibération du comité syndical le 19 décembre 2019 et sont détaillés dans la délibération.

Les principes en sont :

- ✓ Un tarif en fonction de la puissance des bornes, sachant qu'elle peut être sur les bornes Autolib' réactivées de 3,5 KWA ou 7,4 KWA selon que l'on conserve toutes les bornes ou pas.
- ✓ Un tarif plus attractif la nuit
- ✓ Une différence entre abonné et non-abonné s'élevant à 1 €/heure.

Exemples :

- ✓ En journée de recharge, la batterie de la ZOÉ de 9 h à 12 h coûterait 7,5 €
- ✓ En soirée, recharger la batterie de la ZOÉ de 19 h à minuit coûterait 11 €
- ✓ Recharger sa ZOÉ toute la nuit, de 22 h à 7 h coûterait 15,75 €

Le prix correspond à la charge de l'énergie et au stationnement sur la borne.

M. le maire

Merci, M. Riotton. C'est parfaitement clair.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Ma question porte sur les anciennes stations Autolib ». Nous voulions savoir ce que devenait le contentieux avec Bolloré. Où en sommes-nous ? On n'en entend plus du tout parler. Est-il toujours en cours ? La Ville a-t-elle payé ? Il était en effet question que les communes contribuent, et pas seulement Paris.

Je me demandais aussi s'il s'agissait de faire repartir des stations Autolib ». Est-ce complètement exclu ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Vous parlez de places de parking Autolib ». Je peux comprendre et c'est très bien, mais vous parlez aussi de la possibilité de donner d'autres places de parking pour l'installation de bornes électriques par le SIPPEREC.

Première question, cela viendra-t-il diminuer le contingent que l'on a aujourd'hui avec EFFIA, sachant que le contrat comprend des clauses spécifiques sur un nombre de places déterminé ?

La deuxième question porte sur le fait d'inciter les Scéens à utiliser des voitures électriques. La mairie a-t-elle prévu l'attribution de subventions pour encourager les Scéens ?

Une dernière question sur les copropriétés. Est-il prévu d'aider les copropriétés par le biais de subventions à installer des bornes de recharge électrique ?

Merci.

Patrice PATTEE

Vous n'avez plus d'informations sur le dossier Autolib », car la période électorale nous interdit de communiquer sur le sujet.

Le premier point touche directement au projet de délibération rapporté par Jean-Pierre Riotton et concerne le rachat des bornes. Il fallait fixer la valeur nette comptable de ces bornes. Ce n'est pas du contentieux, c'est de la comptabilité. Cela a pris beaucoup de temps parce que la société Bolloré a eu beaucoup de difficultés à présenter les factures inhérentes à ces bornes. On s'oriente vers un accord qui devrait se situer entre 12 et 14 millions d'euros pour le syndicat, et non pas pour la Ville de Sceaux. C'est donc quelque chose qui devrait être réglé rapidement.

En ce qui concerne le contentieux à proprement parler, vous vous souvenez des sommes que Bolloré demandait, ce qui a d'ailleurs conduit le syndicat à résilier le contrat. Aujourd'hui, tout nous laisse à penser que la somme à régler sera très inférieure à ce que Bolloré demandait, mais je ne peux pas vous dire davantage.

Je peux néanmoins vous dire que la Chambre régionale des comptes a été saisie de ce dossier, mais que son rapport n'a pas pu être rendu public en raison de la période électorale. Ce rapport est sous embargo, si je

puis dire. Ce rapport et les informations concernant le contentieux devraient être rendus publics après les élections municipales. Je peux vous dire que nous sommes très loin du sinistre annoncé par certains à la suite de l'interruption du service. C'est la seule chose que je puisse vous dire ce soir.

Jean-Pierre RIOTTON

Je vais répondre aux autres questions.

S'agissant des copropriétés, elles ne relèvent pas du domaine public. Or le SIPPAREC intervient uniquement sur le domaine public. Le syndicat prend en charge la totalité des frais, puisqu'il n'y aura ni reversement du domaine public ni investissement qui coûterait à la commune. C'est surtout un service rendu aux citoyens de chaque commune.

S'agissant des nouveaux emplacements, en cas de besoin, le SIPPAREC proposera à la commune d'avoir un minimum de deux pistes de recharge au lieu d'avoir 5 ou 6 pistes.

Hachem ALAOUI-BENACHEM

Si vous diminuez le nombre de places de parking, vous allez devoir renégocier avec EFFIA, le contrat comportant un contingent précis de places.

M. le maire

D'abord, on diminuera très peu ce contingent, tous les emplacements Autolib' n'étant pas payants. Cela ne diminuera que de quelques places. Ce genre de choses se négocie sans changement de contrat. Le contrat prévoit une marge de 5 %. On en est très loin.

Patrice PATTEE

Les 30 places Autolib' ne figurent pas dans le contrat signé avec EFFIA. Elles ont été rajoutées a posteriori. Nous allons les retirer, mais par rapport au contrat initial, il y aura en fait un solde de places positif.

Jean-Jacques CAMPAN

Je souhaiterais avoir une explication sur une affirmation qui me semble un peu légère et rapide. Vous dites : *« Il est prouvé que les émissions de CO2 sont moins importantes sur l'ensemble du cycle de vie d'un véhicule »*. C'est peut-être un peu technique, mais tout dépend de l'origine de l'électricité en question. Il se trouve que j'ai eu l'occasion de lire des rapports de l'ADEME. S'il s'agit d'électricité produite à partir du mix énergétique français, c'est vrai. S'il s'agit d'autres sources d'énergie, c'est faux. C'est notamment le cas en Allemagne. Je pense qu'il faudrait apporter quelques bémols à cette affirmation au lieu de l'asséner comme s'il s'agissait d'une vérité première pour tout le monde.

Je m'interroge par ailleurs sur l'installation de nouvelles bornes. Il en existe déjà un certain nombre. A-t-on procédé à une analyse de charge des bornes existantes ? Est-il vraiment nécessaire d'en installer de nouvelles ? Ne serait-il pas plus raisonnable de réactiver les bornes existantes, d'analyser leur taux de charge avant de décider de l'installation de nouvelles bornes ? Partir d'entrée de jeu sur l'installation de nouvelles bornes ne me paraît pas relever d'une bonne gestion.

Jean-Pierre RIOTTON

Il existe 5 stations avec 6 pistes. Nous conservons ces 5 stations, sans forcément mettre en service les 6 pistes. On mettra peut-être seulement 3 pistes en service, mais avec une charge plus élevée à 7,4 KWA. On va d'abord remettre les 5 stations en fonctionnement, en commençant par deux ou trois d'entre elles. Des analyses seront faites au bout de quelques mois d'utilisation pour voir si ces emplacements servent au stationnement ou à la recharge. On s'est en effet rendu compte sur certaines communes que ces emplacements servaient davantage au stationnement qu'à la recharge.

Jean-Jacques CAMPAN

Excusez-moi, je lis ce qui est écrit : « *la dépose des bornes Autolib' et l'installation de nouvelles bornes* ».

M. le maire

Le marché dont dispose le syndicat permet l'installation de nouvelles bornes. Ce marché est un marché global pour l'ensemble des collectivités, membres du syndicat, qui adhèrent à la compétence. Mais cela ne veut pas dire que l'on procédera à l'installation de nouvelles bornes à Sceaux. Il s'agit pour l'instant de confier cette compétence au SIPPAREC qui réactivera prioritairement les bornes Autolib' et étudiera ensuite la nécessité d'en installer de nouvelles.

À mon avis, il n'en faudra pas d'autres dans un avenir proche, mais ce sera peut-être le cas un jour.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que nous ne sommes pas certains que cela soit aussi intéressant. C'est la raison pour laquelle aucune commune ne propose de subventionner l'achat d'un véhicule électrique.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Ce n'était pas ma remarque. Je voulais savoir si l'on subventionnait l'abonnement et le coût de l'utilisation, parce que c'est quand même assez cher. Effectivement, il n'est pas question de subventionner l'achat d'un véhicule électrique. C'est le rôle de l'État et chacun doit jouer dans sa cour.

Ces tarifs ne sont pas anodins, mais l'avenir va dans ce sens. Vous dites qu'il n'y aura pas un plébiscite pour ce genre de bornes. Je m'inscris en faux. Je pense au contraire que les gens sont demandeurs. S'ils n'achètent pas de véhicules électriques, c'est précisément en raison de la difficulté à pouvoir disposer de bornes de recharge.

M. le maire

Il est certain que le fait de disposer de bornes de recharge disponibles permettra de développer le marché, mais celui-ci n'est pas si facile non plus.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes bien d'accord que l'on commence par réactiver ce qui existe et que les éventuels besoins supplémentaires feront l'objet d'une discussion avec le SIPPAREC.

M. le maire

Le SIPPEREC ne peut s'implanter que sur le domaine public communal. Il devra donc nous solliciter pour l'installation d'une nouvelle borne. Il ne pourra pas le faire de manière sauvage.

Jean-Pierre RIOTTON

Suivant l'occupation des bornes de recharge, il proposera aux communes d'installer des bornes supplémentaires. Si la commune dit non, le SIPPEREC ne lui forcera pas la main. La commune reste décisionnaire.

M. le maire

Nous avons longuement réfléchi à la question. Il existait d'autres possibilités. Nous aurions pu le faire en direct en allant chercher un prestataire pour l'installation des bornes et faire ensuite payer les utilisateurs. Nous avons pensé qu'il était préférable de faire appel au SIPPEREC dans la mesure où il le fera pour un certain nombre de Villes.

Combien de communes sont-elles adhérentes au syndicat ?

Jean-Pierre RIOTTON

23, pour l'instant. Champigny vient d'adhérer.

M. le maire

On me parle toujours de mutualisation. C'en est un exemple.

Jean-Pierre RIOTTON

Et cela ne touche pas au budget de la commune.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Travaux de rénovation de la bibliothèque — transaction avec un riverain.

M. le maire

C'est un dossier que nous avons examiné lors de la séance précédente sur une transaction menée avec les riverains pour les indemniser des nuisances engendrées par les travaux de rénovation de la bibliothèque.

Nous en avons longuement débattu lors de la séance précédente et vous vous souvenez que M. LANCRENON avait évoqué le fait que la liste n'était peut-être pas complète, ce qui s'est avéré exact.

Sceaux, le 05 mars 2020

Nous avons donc pris contact avec M. et Mme CHARTIER, les derniers locataires n'ayant pas pu être joints en ligne, car n'ayant pas Internet.

Nous leur avons proposé de bénéficier de la même transaction que les autres locataires, soit 2,5 mois de loyer. Ils en ont été tout à fait contents.

Nous avons déjà abondamment parlé de ce dossier lors du précédent conseil municipal.

Claude DEBON

Il est vrai que l'on se demande un peu pourquoi ils se réveillent maintenant alors que les 12 précédents locataires se sont déjà manifestés.

Évidemment, cela représente un coût supplémentaire pour la Ville par rapport au coût global de la bibliothèque. Il est vrai que tout le voisinage de la bibliothèque a été impacté par ces nuisances et l'on se demande jusqu'à quel point elles ont été anticipées en amont du chantier et durant les travaux.

J'ai moi-même pu constater, à l'occasion de l'aménagement du site sportif Léo Delibes, les problèmes qui se posent aux riverains dès qu'il y a un gros chantier. Et plus l'on prend en compte en amont ces problèmes, plus on rencontre les riverains et plus on trouve ensuite des solutions adaptées.

M. le maire

On ne fait pas d'omelettes sans casser d'œufs.

Je vous le redis, les nuisances étaient importantes parce que les travaux se déroulaient dans le même bâtiment. Lorsque des travaux ont lieu dans un bâtiment voisin, cela fait du bruit, mais il n'y a pas de vibrations. En l'occurrence, les nuisances étaient réelles.

Nous avons évoqué la question avec les riverains lors de réunions préparatoires au chantier et nous savions qu'il y aurait probablement des nuisances qu'il nous paraissait normal d'indemniser d'une manière ou d'une autre. Simplement, en même temps que se déroulaient ces travaux, le bailleur en a profité pour faire d'autres travaux nécessaires à ses propres logements, des travaux de réseau notamment. Il a donc également provoqué des nuisances. Nous avons eu une discussion avec le bailleur qui a lui-même entamé une discussion avec ses locataires, mais c'est un autre sujet. C'est la raison pour laquelle cette indemnisation a pris un peu de temps. Nous savions qu'une indemnisation serait nécessaire, sans pour autant en avoir fixé le montant. Nous avons attendu de voir l'importance des nuisances.

Je pense que l'entreprise et la Ville ont fait en sorte que ces nuisances soient les moins importantes possible et se produisent à des périodes un peu moins impactantes pour les familles. Nous avons ainsi demandé à l'entreprise d'éviter de réaliser des travaux trop bruyants durant la période du bac, deux jeunes de l'immeuble étant concernés. Une autre locataire travaillait de nuit et dormait le jour. Nous lui avons donc procuré une chambre pour qu'elle puisse se reposer. Nous avons essayé de gérer au mieux ce dossier et j'estime que les choses ne se sont pas si mal passées.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition des actions de SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT détenues à titre individuel.

M. le maire

Vous le savez, le droit des sociétés a changé. Le nombre minimum d'associés requis pour former une société anonyme non cotée est en effet passé de sept à deux par ordonnance du 10 septembre 2015.

La Ville, la Caisse des Dépôts et l'OPH de Sceaux étaient à l'époque les principaux actionnaires de la SEM. Trois personnes physiques, deux salariés de la CDC et une citoyenne scéenne détenaient également chacun une action permettant ainsi d'atteindre le nombre d'actionnaires requis. Ces personnes avaient peu de poids et nous les rencontrions assez rarement, à l'exception de MM. RITTNER et GRIFFON, salariés de la CDC en charge du suivi de la SEM, mais ils sont ensuite partis.

Ces personnes nous ont fait savoir qu'elles ne souhaitent pas garder leur action. Nous leur avons proposé que la Ville la rachète, faisant ainsi passer le nombre d'actions détenues par la Ville de 41 327 à 41 330, soit 51,67 % du capital au lieu de 51,66 %.

La valeur de l'action s'établit actuellement à 184,69 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition des trois actions de Mme VASSEUR, M. RITTNER et M. GRIFFON pour un montant total de 554,07 euros.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2019

M. le maire

Ce rapport est une tradition à Sceaux, puisque nous le présentons chaque année depuis 15 ou 20 ans. Il est particulièrement important cette année, puisqu'il fait en effet près de 150 pages.

Je voudrais en souligner quelques aspects.

D'abord, nous sommes probablement l'une des très rares villes de 20 000 habitants, voire peut-être même la seule, à publier un tel rapport chaque année. Je le dis parce que j'entends souvent parler de transparence.

Ce rapport est par ailleurs en libre accès sur le site de la Ville.

Je veux en outre souligner la performance des services municipaux qui ont fait en sorte d'établir ce document pour qu'il vous soit adressé en temps voulu, pour cette séance du 5 mars. Cela veut dire que sa rédaction s'est achevée le 20 février, ce qui est une performance. C'est un travail important qui a été possible parce qu'une trame existait déjà et que sa rédaction a été anticipée. Il nous semblait en effet très important que ce document puisse vous être communiqué dès cette séance du conseil municipal pour que vous puissiez en faire l'usage que vous désirez en faire et poser toutes les questions que vous souhaitez.

Je suis sûr que Mme Debon a beaucoup de questions à poser. Elle a toujours des questions pertinentes.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Il est vrai que ce rapport est très intéressant et je tiens à remercier l'administration pour les efforts de rédaction et de partage des données. Je pense que la transparence n'a rien à voir là-dedans. On parle en l'occurrence d'accès à des données publiques alors que la transparence concerne plutôt l'aspect financier ou les différentes opérations immobilières qui se déroulent sur notre Ville.

Ce rapport est très intéressant, mais où en est-on du projet d'open data ? Je pense qu'il serait encore plus intéressant d'avoir accès aux données de manière électronique. Cela permettrait de mieux les traiter, de faire une sorte de prévision. Où en est-on de ce projet sur lesquels nous avons délibéré il y a quelques mois ? Je vous remercie.

Dominique DAUGERAS

Bravo pour ce rapport très clair, très bien fait, fort intéressant et certainement difficile à rédiger. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt alors que je n'ai pas particulièrement l'esprit administratif.

Je voudrais poser une question sur la prise en compte de l'absentéisme dans la gestion administrative, page 32. L'absentéisme étant d'ailleurs un terme assez péjoratif, mais que vous employez.

Vous évoquez 630 arrêts ou dossiers traités pour maladie ordinaire, ce qui est finalement un peu vague, parce qu'on ignore combien de temps ont duré ces arrêts et combien de personnes ont été concernées. Être absent un jour ou 15 jours, ce n'est évidemment pas du tout la même chose.

Je me souviens que l'an dernier, dans un rapport équivalent, vous aviez parlé d'un nombre énorme de journées d'absence. Il me semble que c'était une moyenne de 33 jours par agent, ce qui m'avait alors semblé absolument énorme. En l'occurrence, ce n'est pas le même pourcentage. J'aurais donc aimé avoir plus de précisions sur ces 630 arrêts ou dossiers traités pour absence.

Veillez excuser ma voix, je l'ai perdue en voulant être écologique. J'ai pris le bus au lieu de prendre ma voiture et j'ai attrapé un gros rhume à cause du froid. J'ai été punie d'avoir l'esprit écologique.

M. le maire

Il faut vous couvrir !

Claude DEBON

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur l'intérêt de ce rapport. Il est vrai qu'il est très important et qu'il faut tenir le coup pour le lire jusqu'au bout, mais il y a beaucoup de données et l'on apprend énormément.

J'ai cependant un regret. Ce n'est pas une critique, mais je pense que l'intérêt serait encore supplémentaire si l'on pouvait avoir des commentaires sur toutes ces données chiffrées. Cela permettrait de mieux comprendre en quoi ces données sont importantes pour les services, en quoi elles correspondent à des

questions que l'on se pose. Ce serait pour moi un point de perfectionnement, mais je crois que ce n'est pas la première fois que je le dis. Cela n'enlève toutefois rien à l'intérêt de ce rapport.

Je relève également une certaine difficulté de lecture en raison des sigles dont on ne comprend pas toujours la signification, ce qui est parfois gênant. Voilà pour ces quelques points de perfectionnement.

Je me limiterai ensuite beaucoup sur les questions que je pourrais poser, car sinon cela risquerait d'être fastidieux.

J'ai toutefois une question importante sur le sujet sensible du recensement de la population. Il est question page 25 de l'actualisation du Répertoire d'Immeubles qui a mis en évidence un nombre conséquent de logements qui n'avaient pas été identifiés. On est ainsi passé de 9 395 à 9 739 logements répertoriés, soit un écart important de 354 logements. Quelles sont les conséquences de cette découverte ? Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que cela veut dire qu'une partie de la population n'a pas pu être repérée ? Ce n'est pas très clair.

J'ai d'autres questions un peu moins importantes. S'agissant de la salle de musculation, on constate une chute importante de la fréquentation, mais il n'y a pas d'éléments nous permettant de comprendre les raisons de cette perte d'au moins un tiers des adhérents.

Autre question portant sur la plate-forme Sceaux shopping. Dans les perspectives 2020, il est annoncé une refonte de la plate-forme à la suite d'une étude en cours de réalisation ou déjà réalisée par la CCI et l'UCAS. Qu'en est-il exactement ? Nous aurions aimé avoir quelques éléments plus importants, cette refonte étant importante puisqu'elle concerne les commerces à distance. Je trouve dommage de ne pas avoir un peu plus d'informations en la matière.

Page 102, vous évoquez la réalisation en 2020 de l'analyse des besoins sociaux qui doit permettre de mieux comprendre les besoins et les attentes de la population. Qu'en est-il de cette étude ? Là aussi, on n'a pas d'éléments plus précis.

Je m'arrêterai là. Cela fait déjà pas mal de choses.

Page 138, j'ai relevé une erreur s'agissant de la charte du centre-ville. C'est une erreur de forme. Il est écrit : *« 19 réunions publiques ont eu lieu et ont permis de définir les contours d'une charte sur le centre-ville votée par le conseil municipal le 11 mai dernier »*. C'était en fait le 11 mai 2017 et non le 11 mai dernier.

Dominique DAUGERAS

Excusez-moi, je ne suis pas tout à fait dans mon assiette. J'avais d'autres questions à poser. Est-ce que je peux vous les poser maintenant ?

Page 55, vous parlez des projets 2020 en matière de vidéosurveillance. C'est très bien, mais il n'est pas prévu de vidéosurveillance à Robinson. Vous évoquez différents endroits, mais pas à Robinson.

Page 59, vous parlez d'un projet de signalisation piétonne et cycliste pour 2020, mais il n'est pas prévu d'avoir des plaques de rue qui soient plus visibles pour les piétons eux-mêmes. Les voitures disposent d'un GPS, mais les piétons n'ont pas forcément un GPS dans la poche. Rien n'est prévu pour améliorer les plaques de rue.

Page 63, il est question de la redynamisation du quartier Robinson. Est-ce que l'on pourrait avoir des détails sur cette redynamisation ? Ce quartier est effectivement en plein développement, mais c'est peut-être encore en gestation.

Page 69, vous évoquez le projet de la maison Lurçat. Où en est l'achat de cette maison que vous souhaitez ouvrir à la visite ? Cet achat a-t-il été finalisé ? Et comment cette maison sera-t-elle valorisée ?

Page 144, il est question dans les perspectives 2020 de l'enfouissement des réseaux et de la rénovation de l'éclairage public en lien avec le SIPPEREC dans mon quartier, le quartier des Chéneaux Sablons : rue Madeleine Crenon, rue Quesney, rue du Docteur Thore. Mais vous ne dites rien de l'avenue Édouard Depreux. Les réseaux sont bien enfouis sur toute la partie de l'avenue située à Châtenay, ce qui n'est pas le cas du côté Sceaux.

Voilà les quelques points que je souhaitais aborder.

Sylvie BLERY-TOUCHET

S'agissant de Sceaux shopping, je voulais juste préciser à Mme Debon qu'un travail est en cours avec un community manager de la CCI présent une journée par semaine. Il travaille sur l'amélioration et la transformation de ce site qui date de 2013 et qui doit évoluer. Ce travail est en cours.

Florence PRESSON

Ce rapport d'activité 2019 met clairement en évidence toutes les actions menées par la Ville et qui résultent de notre politique et de nos engagements depuis de nombreuses années. En ce qui concerne l'environnement, j'avoue qu'il y a eu un avant et un après « Parlons ensemble de l'environnement ». Il y a eu un avant, période durant laquelle nous avons mené de très nombreuses actions, mais celles-ci n'ont pas toujours été vues par les citoyens. À cette période, nous étions assez seuls à porter un certain nombre d'actions avec un petit groupe de citoyens actifs autour du conseil local du développement durable (CL3D). À cette époque, nous avons par exemple étudié la faisabilité de la construction d'une cuisine centrale avec un circuit d'approvisionnement local. C'était une demande exprimée par quelques familles, mais ce n'était pas une priorité pour elles. Cela correspondait en revanche à notre démarche et à notre discours politique, puisque dès 2008, nourrir les enfants le plus sainement possible et par l'intermédiaire d'un circuit d'approvisionnement de proximité était pour nous une priorité.

Nous avons choisi de faire acte de mutualisation, ce qui nous a fait prendre beaucoup de retard sur ce projet, mais il est aujourd'hui bien partagé avec trois autres communes.

Je parle de cette cuisine, mais beaucoup d'autres actions ont été faites : le Repair Café, le Festival du film, les jardins partagés, les appels à idées sur les jardins en pied d'immeuble, les points Info énergie, le Forum de l'ESS, etc. Je m'arrêterai là, car la liste est longue.

Quand on dit qu'il y a eu un avant et un après « Parlons ensemble de l'environnement », je dirais que l'après s'est traduit par une mobilisation plus importante d'un certain nombre de citoyens, ce qui nous a permis, en rassemblant toute cette énergie et ces ressources, de mener beaucoup d'actions sur un temps très court : les arrêtés anti pesticides, le Festival upcycling, le vélo-taxi, les défis zéro déchets, la Métropole nature avec la rédaction d'une charte en commun, les actions en lien avec le budget participatif, dont on parlera un peu

plus tard, ainsi que les actions en faveur de la sobriété énergétique et du développement de la rénovation énergétique. Je suis contente que ce rapport mette en évidence toutes les actions que nous avons menées.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Une réponse sur le RIL.

C'est un exercice qui n'avait pas été fait depuis une dizaine d'années. Il nous est apparu indispensable d'avoir un répertoire correct de toutes les adresses. C'est un travail fastidieux réalisé dans chaque rue. C'est sur cette base que l'INSEE sort son échantillon, à savoir 8 % des logements, pour établir le recensement. Si le RIL n'est pas bon, le recensement n'est pas bon.

M. le maire

Et qu'en est-il de cet écart de 354 logements ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Précisez votre question, Mme Debon.

Claude DEBON

On a découvert qu'il y avait davantage d'appartements que ceux qui avaient été répertoriés dans un premier temps. Je voulais savoir quelles pouvaient être les conséquences de cette découverte sur les résultats du recensement.

M. le maire

Ce sont des conséquences plutôt positives, puisque le système repose en fait sur un nombre moyen d'habitants par logement. Les recensements partiels réalisés chaque année aboutissent à une moyenne d'habitants par logement, et donnent lieu ensuite à extrapolation. Plus il y a de logements et plus il y a d'habitants. On ignore si c'est vraiment exact, mais c'est un système statistique.

Ces logements supplémentaires résultent souvent de la division de logements existants ou de l'aménagement de logements dans des maisons, en contradiction d'ailleurs avec le cahier des charges de certains lotissements. Le code de l'urbanisme ne peut pas fixer le mode d'occupation de la construction, mais le cahier des charges du lotissement parle souvent d'occupation unifamiliale. Mais si l'on ne veut pas se fâcher avec son voisin, on ne dit rien.

Jean-Jacques CAMPAN

En fait, on s'étonne de découvrir cet écart de 354 logements et de voir que l'on annonce par ailleurs une diminution de la population. C'est quelque chose qui nous interroge. Si l'on compte deux personnes par logement, cela représente 700 personnes supplémentaires. Nous serions donc plus de 20 000 habitants. On s'interroge sur la fiabilité de ces recensements réalisés par roulements.

M. le maire

Vous avez raison. L'Association des maires de France s'est également interrogée sur la fiabilité de ce type de recensements. Certaines communes affichent une baisse de leur population alors qu'elles constatent par ailleurs une augmentation des effectifs dans les écoles. Il est probablement nécessaire de procéder à une évaluation sérieuse de ce système de calcul. Vous avez raison.

Cela dit, la découverte de logements supplémentaires n'est pas très étonnante. Dans l'état actuel du droit, il n'est pas nécessaire de faire une déclaration préalable ou de déposer un permis de construire pour aménager un logement supplémentaire dans sa maison à condition de ne pas modifier la façade. Même si vous souhaitez séparer un logement à l'intérieur d'un immeuble, tant que la façade ou la surface globale ne sont pas modifiées, il n'y a aucun contrôle possible.

Il faudrait instaurer un système de déclaration obligatoire de résidence à l'image de ce qui se fait en Suisse ou en Autriche. Un nouveau résident a l'obligation de se déclarer en mairie, ce qui est très pratique pour être tenu au courant de l'évolution des choses.

Cette obligation n'existe pas en France. C'est ainsi.

Jean-Jacques CAMPAN

Comme vous venez de le dire, ce roulement fait que le recensement peut se faire une année dans un quartier qui n'a pas connu d'évolution alors que le quartier voisin compte 100 ou 300 personnes supplémentaires. Je dis cela, car j'ai vu dans Sceaux Magazine que vous claironniez que la courbe de la population tendait à baisser. Je pense que cela aurait mérité un peu plus de nuance compte tenu de ce que vous venez de dire.

M. le maire

Je suis d'accord, mais c'est la référence qui sert à la fixation de la dotation de l'État. Quelle autre référence voulez-vous avoir ? Je n'en ai pas d'autres.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Toute la ville est passée au peigne fin rue par rue voire même par morceau de rue. Ce n'est donc pas un quartier une année et un autre quartier l'année suivante. C'est tous les ans, un échantillon de 8 % un peu partout. C'est un travail très complexe et les adresses nous sont imposées.

M. le maire

Si vous le permettez, je répondrai aux autres questions.

S'agissant de l'open data, nous avons souscrit à la plate-forme du département. Je crois d'ailleurs que Sceaux était la troisième ville du département à le faire. Nous avons délibéré sur le sujet. Tous ces chiffres ont été transmis au département qui gère la plate-forme et nous attendons qu'il les saisisse et les mette en ligne.

S'agissant de l'absentéisme, ce rapport ne prétend pas procéder à une analyse de l'absentéisme ou du présentéisme. Une telle analyse relève plutôt du rapport social qui vous est présenté tous les ans en décembre, ce qui nous permet de débattre sur la gestion des ressources humaines.

Nous vous présentons ce soir le rapport d'activité des services dont l'objectif est d'indiquer le volume de dossiers traités par la Direction des ressources humaines en la matière.

S'agissant des commentaires que l'on pourrait ajouter à ce rapport, je considère cette demande en contradiction avec le principe même de l'open data. Ce sont en effet des données auxquelles l'accès est public et libre de droits, tout comme leur exploitation, ce qui peut d'ailleurs donner lieu à un certain nombre d'interprétations erronées. Les services ont pour instruction de commenter les chiffres figurant dans ce rapport. C'est ce qu'ils ont essayé de faire, sans pour autant le faire sur un plan qualitatif, car il ne s'agit pas de défendre un bilan politique, mais de rendre compte de l'activité des services municipaux. Ce travail ne peut donc pas donner lieu à un commentaire d'appréciation. Il revient à chacun, élu, politique, citoyen ou acteur de la ville de le lire et de se faire sa propre opinion et appréciation. En revanche, il est en effet intéressant d'explicitier les chiffres et je crois que nous le faisons encore plus dans ce rapport que dans ceux des années précédentes. Mais l'on peut toujours faire mieux. Avec une telle matière, nous pourrions écrire des milliers de pages.

Vous avez noté la chute importante du nombre d'adhérents de la salle de fitness en 2019. Cette diminution, que nous avons déjà observée les années précédentes, est liée à l'ouverture soudaine et rapide de salles privées à bas prix dans les communes voisines. Ces salles ne proposent pas à leurs adhérents d'accompagnement par un éducateur, contrairement à ce qui est proposé dans notre salle. On constate aujourd'hui que les gens qui avaient abandonné notre salle reviennent, car ils bénéficient d'un meilleur service, même si cela leur coûte un peu plus cher.

La salle de fitness fonctionne pour l'instant par un abonnement annuel, mais nous envisageons la mise en place d'un système de paiement par entrées à l'image de ce qui existe pour la piscine ou le cinéma. Cela nécessite de modifier l'entrée de la salle, ce que nous ferons à l'occasion de la rénovation des vestiaires.

S'agissant de l'analyse des besoins sociaux, cette étude est en fait présentée dans le rapport d'orientation du CCAS, que Mme Daugeras connaît bien. Ce rapport est publié sur le site de la Ville. L'ABS en lui-même est un document extrêmement fourni comprenant de nombreux éléments statistiques. Ce document n'est pas publié, mais une synthèse de ce document constitue le rapport d'orientations budgétaires du CCAS. Vous pourrez le consulter sur le site de la Ville.

S'agissant de la maison Lurçat, la signature devrait avoir lieu d'ici la fin du mois de mars. La succession Lurçat a accepté le prix proposé dans la préemption. La Ville sera donc propriétaire d'ici la fin du mois de mars. Nous devons sécuriser les lieux et évaluer l'état du jardin.

S'agissant de l'enfouissement des réseaux, comme vous le savez, le quartier des Chéneaux Sablons est le dernier quartier dans lequel nous devons réaliser ces travaux. Tous les autres quartiers de la ville ont été traités. Nous allons commencer les travaux en 2020 par les rues mentionnées dans le rapport et nous poursuivrons l'année suivante par l'avenue Depreux.

Je tiens à dire que ce quartier est très pavillonnaire et que les travaux dureront certainement longtemps. Certaines rues resteront en travaux pendant un an ou un an et demi.

Je me suis aperçu à l'occasion de travaux menés dans d'autres quartiers de Sceaux que les propriétaires peuvent parfois s'absenter durant plusieurs mois sans qu'on puisse les joindre, ce qui retarde l'achèvement des travaux de raccordement.

Je vous le dis, Mme Daugeras, car vous avez certaines responsabilités dans ce quartier et je veux que vous en soyez consciente et que vous puissiez vous en faire le relais auprès des résidents.

Nous allons les tenir informés, mais les travaux durent en général assez longtemps et cela a des côtés parfois désagréables. Cela étant dit, la circulation dans ces rues est maintenue.

Dominique DAUGERAS

Je tiens à signaler que les travaux de la rue Eugène Maison, rue pourtant beaucoup plus courte, ont duré très longtemps. Moi qui y passais très souvent, je constatais très souvent qu'aucun ouvrier ne travaillait sur le chantier. J'espère qu'en l'occurrence, ce ne sera pas le cas.

Par ailleurs, je voudrais savoir si vous allez prendre contact avec l'association du quartier. Il y a des choses qui nous ont déplu dans la rue Eugène Maison et nous voudrions éviter que certaines erreurs soient reproduites, en particulier l'entourage des arbres qui est dangereux et qui a provoqué des accidents.

M. le maire

Je n'ai pas entendu parler d'accidents provoqués par l'entourage des arbres.

Dominique DAUGERAS

C'est mon souhait que l'on travaille ensemble. Les riverains et les usagers ont tout de même leur mot à dire, ne serait-ce que parce qu'ils en ont l'expérience.

M. le maire

Nous avons travaillé de manière très étroite avec les habitants de la rue Eugène Maison. Je vous l'assure. Nous avons organisé plusieurs réunions.

Les travaux vont durer longtemps, car il faut coordonner les actions de plusieurs sociétés. ENEDIS peut s'absenter du chantier durant une longue période, car l'entreprise désaffecte l'ancien réseau et rebranche au nouveau réseau une fois que tous les raccordements ont été effectués. Elle ne procède pas au cas par cas. C'est la raison pour laquelle il peut n'y avoir personne sur le chantier durant une très longue période. Ce n'est pas en raison d'une quelconque désorganisation, mais parce que les travaux nécessitent l'intervention de plusieurs entreprises. Soit l'on n'accepte pas d'avoir des rues ouvertes durant plusieurs mois, et l'on ne fait rien. Soit l'on procède à l'enfouissement des réseaux et on évite de venir pleurer sans cesse. Je le dis, car je sens que cela va arriver.

Jean-Pierre RIOTTON

Ce que vous pouvez faire, c'est de récupérer les clés de tous les pavillons pour pouvoir ouvrir à ENEDIS, qui pourra ainsi intervenir sans souci. Ce n'est pas la tranchée qui pose problème, mais le débranchement des pavillons à l'ancien réseau et le raccordement au nouveau réseau. Je peux vous dire que les travaux rue de Bagneux se déroulent sans problème, parce que tous les propriétaires sont présents.

Si cet été, nous lançons les travaux dans votre quartier et que les trois quarts des propriétaires s'absentent 6 mois, ENEDIS attendra 6 mois pour débrancher et rebrancher les pavillons. La solution, c'est donc de récupérer les clefs de tous les pavillons inoccupés afin qu'ENEDIS puisse procéder en toute sécurité.

M. le maire

C'est une action pour l'association de quartier. Vous passerez ainsi du temps à faire quelque chose de positif.

Dominique DAUGERAS

L'association de quartier se fera un plaisir d'informer les riverains à condition qu'elle ait son mot à dire sur ces travaux.

M. le maire

Nous les informerons également.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je ne peux pas vous laisser dire que l'open data ne doit pas être mis à la main de tout le monde parce que cela peut engendrer des appréciations différentes. Je suis tout à fait prêt à accepter et à prendre en compte les conseils de l'administration, mais l'open data, c'est davantage de démocratie. L'appréciation peut être d'une autre nature. Et les chiffres traduisent une politique. On ne peut pas dire le contraire. Une ville qui compte moins de manifestations ou qui octroie moins de subventions, ce sont des moyens en moins pour la culture. Si les gens ne font plus de sport, c'est en raison de la politique qui est menée par la commune. Les chiffres traduisent une politique. L'administration peut faire part de ses réflexions, mais elle est là aussi pour appliquer une politique.

M. le maire

Je ne sais pas si je dois dire ce que je vais dire.

Puisque vous pensez que l'open data traduit une politique, il faudra dire au gouvernement que vous soutenez de faire de l'open data sur la réforme des retraites. Cela serait très utile.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je ne vois pas le rapport. Vous êtes contre l'État, vous êtes contre le gouvernement et vous n'arrêtez pas de le marteler. Il y a un moment où cela suffit.

M. le maire

Je ne suis pas contre l'État. Je suis opposé à un certain nombre de décisions prises par le gouvernement. C'est aussi la démocratie.

C'était pour détendre l'atmosphère.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Vous avez gagné !

Claude DEBON

Je voudrais juste revenir sur votre remarque à propos du manque de commentaires autour des chiffres. Je pensais que cela permettait de poser la question de l'intérêt d'un tel rapport pour les services municipaux. Il me semble qu'il est intéressant de ne pas rester uniquement sur du factuel. Il faut évidemment en tirer parti et en dégager une dimension stratégique pour le développement et le fonctionnement des services municipaux. Il me semble que c'est un aspect sur lequel il convient d'insister, sinon quel est l'intérêt d'un tel rapport ? C'est un travail énorme qui demande un grand investissement.

M. le maire

Nous sommes d'accord. Pourquoi les services municipaux sont-ils intéressés à travailler sur un tel document ? Parce que cela leur permet de se poser des questions. C'est un exercice d'auto-évaluation. Mais les questions qu'ils se posent sur l'évolution de certaines prestations par exemple ne figureront pas dans ce rapport. Les services en feront part aux élus. Encore une fois, il s'agit du rapport d'activité des services et non pas du rapport d'orientations budgétaires. Ce sont des perspectives en termes d'activités. L'enfouissement des réseaux dans les rues du quartier des Chéneaux Sablons en 2020 est une perspective en termes d'activités. Nous avons délibéré ici même sur les conventions passées avec le SIPPEREC pour le faire.

On a rédigé un document de 150 pages qui donne à peu près tous les chiffres s'agissant de l'activité des services, ce n'est déjà pas si mal. J'entends bien vos remarques pour améliorer encore ce document, mais je voudrais redire qu'il est tout à fait remarquable et très rare dans une ville de 20 000 habitants. Tout le monde devrait le parcourir, notamment les candidats. Mme Debon l'a fait.

Nous en remercions l'administration.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce document.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII- HABITAT**Modification de garantie d'emprunt suite à la minoration du nombre de logements et par conséquent du plan de financement par SEQENS pour la construction de 12 logements au 14 avenue de Berry.****Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Dans le cadre du projet de construction au 14 avenue de Berry de 45 logements, le bailleur SEQENS avait prévu l'acquisition de 14 logements en VEFA, mais l'ensemble du projet a été modifié pour différentes raisons. Nous avons décidé en 2016 de lui accorder la garantie de la Ville pour deux emprunts d'un montant respectif de 431 222 € et 326 622 €. Suite aux modifications du permis de construire, le nombre de logements a été diminué, ce qui réduit le nombre de logements sociaux envisagés à 12 logements.

Le bailleur demande à la Ville de réviser sa garantie dans le cadre d'un nouveau plan de financement prenant en compte le nouveau taux de TVA de 10 % ainsi que sa décision de ne pas avoir recours à ses fonds propres.

Le plan de financement est le suivant :

- ✓ Subvention de l'État : 140 000 €
- ✓ Prêt 1 % : 71 400 €
- ✓ Prêt CDC : 843 997 €

Soit un total de 1 055 397 €

Le prêt à souscrire auprès de la CDC s'élève désormais à un montant maximum de 843 997 € pour les deux lignes qui nous concernent, à savoir les appartements en PLS et les appartements en PLUS.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Ville dispose d'un contingent de deux appartements :

- ✓ Un logement de type T3 PLUS
- ✓ Un logement de type T2 PLS.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder au bailleur SEQENS la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour ces deux emprunts.

M. le maire

Merci, Mme Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Si j'ai bien compris, il est question d'une réduction du nombre de logements construits. L'emprunt PLS d'un montant de 431 222 € est ramené à 406 104 €. Il est donc plus faible, ce qui semble cohérent. En revanche, l'emprunt PLUS passe de 326 622 € à 437 893 €. Comment s'explique cette augmentation? Est-ce la durée de l'emprunt qui a changé ? Si tel est le cas, pourquoi a-t-elle changé pour le prêt PLUS et pas pour le PLS ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

C'est le taux de TVA qui a évolué passant de 5 à 10 %.

M. le maire

C'est une mesure gouvernementale ou plus exactement votée par le Parlement sur proposition du gouvernement.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Le bailleur a en outre décidé de ne plus avoir recours à ses fonds propres. Il préfère s'endetter.

M. le maire

C'est encore un autre sujet, mais l'augmentation du coût des logements sociaux résulte de l'augmentation du taux de TVA.

Jean-Jacques CAMPAN

En faisant la proportion, je trouvais que cela ne correspondait pas à 10 %. Il y a probablement un autre facteur d'explication.

M. le maire

Quand l'organisme utilise ses fonds propres, il faut quand même les rémunérer d'une certaine manière.

En l'occurrence, le bailleur a choisi de rémunérer le prêteur plutôt que ses fonds propres. Ce n'est pas très grave de ce point de vue. En revanche, il y a un renchérissement net du coût de ces logements en raison de l'augmentation du taux de la TVA.

Il faut souligner que l'obligation de réaliser 30 % de logements sociaux sur une surface donnée demeure conformément aux dispositions du PLU.

Jean-Jacques CAMPAN

En ce qui concerne notre contingent de deux logements, seront-ils soumis aux règles dont vous nous aviez parlé ? Vous disiez dans un autre contexte qu'il n'était pas évident que la Ville puisse décider de l'affectation de ces logements ?

M. le maire

La Ville aura la possibilité de proposer pour chacun de ces logements trois candidats. La commission d'attribution de SEQENS fera son choix parmi ces trois candidatures.

La Ville participe à la commission d'attribution. Je peux dire qu'en général, nous obtenons gain de cause.

En revanche, les 10 autres logements relèvent des contingents de la préfecture, du département et d'Action Logement.

La Ville dispose de deux logements sur 12.

Sceaux, le 05 mars 2020

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- SANTÉ

Création d'une maison médicale — garantie d'emprunt à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

M. le maire

Comme vous le savez sans doute, la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat s'est portée acquéreur d'un volume en rez-de-chaussée de l'immeuble en cours de construction à la place des anciens locaux de la CPAM, rue du Maréchal Joffre, dans l'objectif de louer des cabinets médicaux à des médecins généralistes, la Ville de Sceaux manquant de médecins généralistes, comme partout ailleurs.

Il s'agit donc de garantir à la SEM un emprunt de 550 000 € HT sur une durée de 20 ans au taux annuel de 1,40 % pour qu'elle puisse acquérir ce bien auprès du promoteur.

La SEM étant un acteur privé, bien que détenue en grande majorité par des collectivités locales, la Ville ne peut garantir cet emprunt qu'à hauteur de 50 %, soit 275 000 €.

Les traditionnelles règles prudentielles s'attachant à la garantie d'emprunt accordée aux acteurs privés sont respectées.

Jean-Jacques CAMPAN

Ma question est un peu semblable à celle que j'ai posée tout à l'heure s'agissant des bornes de recharge électrique.

A-t-on procédé à une étude de marché ? Est-ce que l'on a déjà contacté et identifié des médecins susceptibles d'être intéressés ? Puisque l'on parle de garantie, comment peut-on s'assurer d'avoir des médecins qui paieront leur loyer ?

Vous allez me répondre que cela relève de la responsabilité de la SEM et non de celle de la Ville, mais cela nous concerne dans la mesure où l'on donne notre garantie. Il me semble qu'un tel dossier devrait être assorti d'une petite étude de marché sur la probabilité d'obtenir un nombre de médecins raisonnable sur cette opération. En lisant le dossier, on a un peu l'impression que la Ville donne sa garantie à l'aveugle.

M. le maire

Vous avez tout à fait raison.

Ce lieu de 100 m² permet d'installer un secrétariat d'accueil, une salle d'attente et quatre ou cinq cabinets séparés qui pourraient être utilisés par plusieurs médecins à temps partiel. Nous avons discuté avec le promoteur de l'aménagement de ce volume et de la création d'une entrée spécifique.

Trois professionnels se sont déclarés intéressés à des conditions financières compatibles avec l'amortissement de ce bien. Le prix de la location est raisonnable. Il est en tout cas bien inférieur aux loyers commerciaux pratiqués dans le centre-ville ou dans la rue Houdan.

Très franchement, je pense qu'il n'y aura aucun souci pour louer à des professionnels de santé. Notre priorité, c'est de trouver des généralistes. Vous savez que le nombre de professionnels médicaux et paramédicaux à Sceaux n'a pas baissé. Il a même au contraire augmenté. En revanche, le nombre de généralistes a baissé. Or, les généralistes sont des professionnels très importants, car ils sont la porte d'entrée à tout le système médical. C'est vraiment notre souci.

Jean-Jacques CAMPAN

Ces trois professionnels viennent-ils de l'extérieur ou sont-ils déjà installés à Sceaux ?

M. le maire

Non. Ce sont de nouveaux médecins qui sont éventuellement installés à temps partiel ailleurs.

Les choses dans ce domaine se savent assez vite. Nous avons la chance de compter parmi nos concitoyens le président de l'ordre départemental des médecins, ce qui est utile. Je lui ai fait part de ce projet, car il a évidemment un réseau plus important que quiconque en la matière. Mais je ne vous donnerai pas toutes mes ficelles...

Dominique DAUGERAS

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le manque de généralistes à Sceaux. Vous dites que trois médecins se sont déclarés intéressés. Est-ce que ce sont des généralistes ?

M. le maire

Oui, ce sont des généralistes.

Ils se sont déclarés intéressés, mais ils n'ont encore rien signé. C'est beaucoup trop tôt. Cette maison médicale ne sera pas livrée avant un an ou un an et demi.

Francis Brunelle, qui est malheureusement absent ce soir, est en contact avec ces candidats. Vous pourrez lui poser la question.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et de l'animation.

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs, liée à des recrutements (-1/+2) :

Le service Systèmes d'information doit recruter un technicien et le chargé de mission Économie sociale et solidaire connaît une évolution de ses missions, celles-ci relevant désormais du grade d'attaché.

Il vous est donc proposé :

- ✓ La création d'un poste d'attaché à temps complet et d'un poste de technicien à temps complet ;
- ✓ La suppression d'un poste de rédacteur à temps complet.

Il est à noter que cela n'a pas beaucoup d'incidences en termes budgétaires, puisqu'un technicien au service Systèmes d'information était recruté sur un contrat temporaire en besoin occasionnel depuis le 17 décembre 2018. Ce besoin disparaît avec notre recrutement.

Adaptation du tableau des effectifs, liée aux évolutions de carrière des agents (+5) :

Il convient de créer :

- ✓ 3 postes d'animateur à temps complet ;
- ✓ 1 poste d'attaché à temps complet ;
- ✓ 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le total des effectifs de la Ville passerait ainsi de 445,53 ETP à 451,53 ETP, sachant que potentiellement 10 postes pourraient être supprimés à l'issue de la période de stage des agents promus. C'est toujours le même système.

Dominique DAUGERAS

J'avoue ne pas bien comprendre. Il est écrit sur la dernière ligne que le nombre d'employés à Sceaux passe de 427,84 à 433,84 ETP. Cela représente six personnes supplémentaires alors que pour l'instant la population n'augmente pas vraiment.

Je suis notamment étonnée de voir que les effectifs vont compter 3 animateurs territoriaux supplémentaires. Quelles seront leurs tâches ?

Je constate en revanche que le nombre d'employés de la police municipale reste constant à six, malgré des problèmes d'insécurité.

Pouvez-vous nous donner des explications et des détails ?

M. le maire

Je constate que vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit, Mme Daugeras, ou alors, je n'ai pas suffisamment été clair.

Sceaux, le 05 mars 2020

Les trois animateurs en question étaient déjà dans nos effectifs. Ils étaient adjoints d'animation en catégorie C. après avoir passé un concours ou un examen professionnel, ils ont été promus au grade d'animateur. Il faut donc créer 3 postes d'animateurs tout en gardant les 3 postes d'adjoints d'animation au cas où leur stage ne s'avérerait pas probant, ce qui est assez peu probable, ces agents travaillant déjà pour la municipalité. S'ils donnent satisfaction, on supprimera au bout d'un an de stage les postes d'adjoints d'animation. Dans le cas contraire, on les réintègrera sur leur poste d'origine.

C'est la raison pour laquelle il est précisé sur la note de présentation le nombre de détachés.

Est-ce que c'est clair ?

Cela ne représente donc pas une dépense supplémentaire, sauf pour ce qui concerne la différence entre le grade d'adjoint d'animation et celui d'animateur. Celle-ci n'est pas énorme, et il faut accompagner nos agents dans leur évolution de carrière. Nous l'avons d'ailleurs toujours fait. Ce n'est pas nouveau. Et c'est la même chose pour les deux autres postes.

Nous passons au vote.

Jean-Jacques CAMPAN

Rien de particulier, si ce n'est que nous votons contre cette délibération depuis six ans et que nous n'allons pas déroger...

M. le maire

Il ne faut pas changer les bonnes habitudes.

Jean-Jacques CAMPAN

Tout à fait. Il ne faut pas changer les bonnes habitudes.

M. le maire

Je n'ai pas répondu à la question sur la police.

À l'heure actuelle, il y a six postes de policiers municipaux qui sont créés. Quatre postes sont pourvus et nous cherchons deux autres candidats depuis un an. C'est compliqué, mais nous allons bien finir par les trouver. Mais les postes ont toujours existé.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie

Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon), et 4 voix contre (MM. Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

XI- AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget primitif 2020 :

- **Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2020**
- **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature**
- **Autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**
- **Adoption du budget primitif 2020**
- **Adoption des subventions d'équipement**
- **Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2020**

Isabelle DRANCY

La majeure partie des éléments décrits dans ce rapport vous ont déjà été présentés lors du Conseil municipal du 30 janvier 2020 et ont donné lieu à un débat d'orientations budgétaires. Je serai donc assez synthétique.

Je peux dire que nous appliquons pour la première fois une nouvelle présentation budgétaire qui est liée à l'adoption de la norme comptable M57, norme comptable spécifique devant s'appliquer aux métropoles, mais également à la ville de Sceaux en raison de sa participation à l'expérimentation de la certification des comptes. Nous n'utiliserons donc plus l'instruction M14.

Nous allons voter ce soir le budget primitif qui pourra faire l'objet de corrections par la suite. À l'inverse de ce que l'on faisait auparavant, nous ne disposons ni du compte administratif permettant de constater la comptabilité tenue par la commune ni du compte de gestion tenu par la trésorerie, les opérations n'étant pas terminées. Ces documents seront soumis à votre approbation avant le 30 juin 2020.

Cette année étant une année d'élection, nous avons souhaité adopter de façon anticipée le budget 2020.

La nomenclature M57 nous permettant de le faire, nous vous proposons dans un premier temps de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2019.

Le résultat brut comptable de 2019 s'élève 6 360 k€ correspondant à l'agrégat des résultats antérieurs majorés du résultat de l'année 2019 qui s'établit à 3 308 k€.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous vous avons indiqué qu'il était de 3 354 k€. Le résultat est donc finalement en légère amélioration (+54 k€) par rapport à celui annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

Par ailleurs, le solde de financement de la section d'investissement dégagé par l'exécution de l'année 2019 ressort à -4 417 k€, correspondant à l'agrégation des résultats antérieurs et du résultat des opérations 2019.

À ce résultat d'investissement, il convient d'ajouter les restes à réaliser, soit les dépenses et les recettes qui n'ont pas encore été réalisées et que nous allons mettre en œuvre au cours de l'année 2020.

Le solde net des restes à réaliser s'établit comme suit :

- ✓ Des recettes définitives à reporter d'un montant de 4 394 k€ correspondant à des subventions que nous n'avons pas perçues (subventions pour le site sportif des Blagis, la crèche Albert 1^{er} et la rénovation de la bibliothèque) et à la vente de biens pour lesquels la Ville a signé une promesse de vente.
- ✓ Une enveloppe d'emprunt à reporter d'un montant de 2 500 k€ correspondant à des emprunts non souscrits auprès de la CDC ;
- ✓ Des dépenses réelles à reporter d'un montant de 5 037 k€ correspondant à des dépenses que nous n'avons pas faites en 2019 en raison des délais des marchés. Ces dépenses concernent essentiellement le site sportif des Blagis et la rénovation de l'église.

La section d'investissement dégage donc un solde cumulé pour 2019 de – 2 560 k€.

L'instruction M57 prévoit que le résultat positif de la section de fonctionnement doit d'abord couvrir le déficit de la section d'investissement. Nous vous proposons d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à concurrence de 2 560 k€ pour couvrir le déficit, le reste étant affecté au solde résiduel pour 3 800 k€.

Je serai assez synthétique sur le budget primitif 2020, car nous en avons longuement parlé lors du dernier Conseil municipal.

Les projections macroéconomiques tablent sur une croissance de 1,2 % et sur un taux d'inflation estimé à 1,2 %. J'ignore si nous atteindrons ce taux au vu des récents événements. Visiblement, les prévisions auraient déjà été revues à la baisse.

Le déficit public serait par ailleurs ramené à 2,2 % du PIB.

L'année 2020 sera marquée par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des foyers. Pour la Ville de Sceaux, seuls 40 % des ménages seraient exonérés en 2020. Pour les 60 % restants, la suppression s'étalera sur les années 2021, 2022 et 2023.

En contrepartie de cette suppression, la Ville doit percevoir la part départementale de la taxe foncière estimée à 4 ou 5 M€, ce qui représente un delta de 11 M€ qui feront l'objet d'une compensation par l'État.

On peut qualifier cette réforme de rude. Une part des habitants, à savoir ceux qui ne sont pas propriétaires, ne participeront plus aux charges de la commune, ce qui n'est pas neutre sur le plan politique. L'État parle par ailleurs de compensation, mais celle-ci ne sera sans doute pas totale. Nous allons d'ores et déjà enregistrer pour 2020 une perte de 200 k€ liée au calcul de la compensation sur la base des taux 2017. On ne peut donc pas dire que la compensation sera totale, et ce n'est certainement que le début.

On constate que les communes franciliennes sont particulièrement touchées par l'impact de cette réforme, et Sceaux figure sans doute parmi celles qui sont les plus touchées, car il s'agit d'une commune très résidentielle et à forts revenus. Seules deux communes du département seront épargnées, Puteaux et Courbevoie, grâce à la présence de la Défense.

Il n'y aura donc plus de taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici 2023, la seule taxe d'habitation pérennisée étant celle sur les résidences secondaires. Cette réforme remet en cause l'autonomie des

collectivités territoriales, la seule marge de manœuvre des communes reposant désormais uniquement sur la taxe foncière, et fait en outre perdre le lien fiscal avec un grand nombre de citoyens.

Le budget primitif 2020 est également marqué par une nouvelle baisse de recettes pour la commune et une augmentation de ses charges.

Cette baisse des recettes tient essentiellement à la diminution de certaines subventions, en particulier la DGF qui baisse encore cette année de 134 k€ en raison de la diminution de la population et de la montée en puissance de l'écrêtement, mécanisme permettant de diminuer le montant de la dotation versée aux communes riches et d'augmenter ainsi le montant versé aux communes pauvres. Le taux de l'écrêtement passé de 3 à 1 défavorise la Ville de Sceaux et se révèle extrêmement pénalisant.

L'autre élément concerne la diminution du fonds de la subvention ayant trait au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. La suppression de la taxe professionnelle a donné lieu à une subvention qui diminue chaque année. En 2020, la Ville ne percevra plus que 49 k€ contre 151 k€ en 2018, ce qui représente une baisse considérable.

La suppression de la taxe d'habitation aura d'ores et déjà un impact sur les recettes fiscales de la Ville d'environ 200 k€ compte tenu du calcul de la compensation basée sur les taux 2017.

Le taux forfaitaire de revalorisation des valeurs locatives, taux fixé chaque année par la loi de finances permettant de prendre en compte l'inflation pour revaloriser des valeurs locatives qui, elles, ont été fixées une fois pour toutes en 1970, est fixé en 2020 à 0,9 % pour les logements et à 0,2 % pour les locaux professionnels. Ce taux est à 0,9 % pour les logements alors qu'on anticipe une inflation de 1,2 %, ce qui conduit à un delta en défaveur de la Ville.

S'agissant des recettes, la plupart des tarifs pratiqués par la Ville (cinéma, bibliothèque, pause méridienne, etc.) resteront inchangés.

Nous percevons en outre la taxe additionnelle aux droits de mutation qui est une recette très importante grâce à un marché immobilier très dynamique à Sceaux. Cette recette est estimée à 1,6 M€ en 2020, identique à celle de 2019.

S'agissant des subventions et contributions versées par nos partenaires institutionnels, on peut signaler la participation en augmentation de 15 k€ de la CAF en raison de l'ouverture des deux crèches des Musiciens ainsi qu'une forte augmentation du fonds de compensation de la TVA.

Vous savez que les collectivités locales ne sont pas assujetties à la TVA et qu'on leur rembourse une partie de la TVA qu'elles supportent (16 % pour un taux de TVA à 20 %). La Ville de Sceaux ayant beaucoup investi ces dernières années, la compensation de la TVA est estimée à 1 485 k€, en augmentation de près de 700 k€ pour 2020.

Voilà pour les recettes dont nous avons déjà longuement parlé au mois de janvier.

Parallèlement à la baisse des recettes, on observe une augmentation des charges pesant sur la commune.

Le premier élément concerne le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce fonds, créé il y a 6 ans, a pour objet de collecter de l'argent dans les communes dites riches pour le reverser

aux communes dites pauvres. Nous avons cotisé en 2019 à hauteur de 500 k€. Notre contribution devrait encore augmenter cette année de 20 k€ pour atteindre 528 k€.

Cette augmentation du FPIC s'explique par le fait que le revenu moyen des Scéens est deux fois supérieur au revenu moyen national. L'effort fiscal à Sceaux, tel qu'il est calculé par les services de l'État, est en outre toujours considéré comme faible. L'effort fiscal des communes de 20 000 habitants se situe en effet aux alentours de 1 alors que celui de Sceaux est inférieur à 1.

La loi de finances a par ailleurs créé une nouvelle taxe sur les parkings en ouvrage pour financer les dépenses du Grand Paris. La Ville devra donc s'acquitter de 20 k€ supplémentaires pour ses quatre parkings en ouvrage (Charaire, de Gaulle, Penthièvre et Robinson). Ce n'est que le début puisqu'il est prévu que cette taxe atteigne 40 k€ en 2021.

Enfin, la Ville verra ses dépenses de personnel progresser de façon conséquente, de l'ordre de 4,6 % par rapport au budget 2019, alors qu'elle les avait plutôt bien maîtrisées les années précédentes.

Cette hausse résulte principalement de la mise en œuvre au plan local des mesures décidées au plan national. Parmi celles-ci figure le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui est un nouveau régime indemnitaire permettant de mettre l'accent sur les rémunérations des agents affectés à des fonctions très techniques. Il s'agit d'une réforme assez ancienne, mais qui prendra pleinement sa mesure à compter du printemps 2020, puisqu'elle devient obligatoire pour toutes les communes.

Deuxième élément pesant sur les charges de personnel : le PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) ou bascule prime/point.

Cette réforme suspendue en 2018, puis mise en œuvre en 2019, a pour objet la revalorisation des grilles indiciaires et la requalification de certains agents. Certains agents sont ainsi reclassés de B en A.

Nous avons essayé de maîtriser au maximum les charges de personnel en limitant le recours aux heures supplémentaires. Les heures supplémentaires ont ainsi diminué de 1 000 heures entre 2018 et 2019. Nous allons poursuivre cet effort.

Nous avons par ailleurs fait le choix d'un nouvel assureur, Sofaxis, dans le cadre du marché ouvert par le Centre de gestion interdépartemental. Cela devrait nous permettre d'avoir un taux de cotisation stable.

À tous ces éléments s'ajoutent une plus forte ancienneté de nos agents et la promotion interne qui conduisent également à une augmentation des charges de personnel. Je précise enfin que le personnel municipal travaille 1607 heures par an, conformément à la législation en vigueur.

Concernant les heures supplémentaires, si le nombre d'heures supplémentaires a de nouveau baissé en 2019 de près de 1 000 heures, leur coût pour la municipalité a augmenté. Leur coût moyen est ainsi passé de 10,95 € à 14,21 €.

Concernant les évolutions pour 2020, nous prévoyons le recrutement de deux agents d'entretien et de surveillance pour le site sportif des Blagis, d'un agent polyvalent supplémentaire pour les deux structures multiaccueil des Musiciens ainsi qu'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) pour répondre à l'ouverture d'une classe supplémentaire intervenue le 1^{er} janvier. Sceaux attache

en effet une grande importance au fait de disposer d'un ATSEM par classe maternelle. Nous sommes la seule commune de l'intercommunalité à avoir un tel niveau d'encadrement, ce qui permet aux professeurs des écoles de se consacrer tout entier à leurs tâches d'enseignement.

On constate donc que des charges importantes pèsent sur les communes et qu'on leur demande encore des efforts considérables, ce qui se traduira très certainement par une dégradation de l'épargne brute de toutes les collectivités locales. Quand on regarde l'état des routes en France, on voit que l'investissement est en train de dégringoler.

Nous escomptons une capacité d'autofinancement telle qu'elle a été constatée pour l'exercice 2019 autour de 4, 8 M€.

Voilà rapidement présentés les éléments du budget.

Enfin, Sceaux est membre, depuis le 1^{er} janvier 2016, de l'établissement public territorial « Vallée Sud Grand Paris » qui regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff et Montrouge et Sceaux.

L'EPT exerce un certain nombre de compétences, parmi lesquelles le PLU. La Ville de Sceaux encaisse pour l'EPT les impôts auparavant perçus par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Optiquement, nous percevons ainsi un peu plus de 25 M€ d'impôts locaux, mais en réalité nous servons uniquement de boîte aux lettres, un peu plus de 5 M€ étant reversés à Vallée Sud Grand Paris. La page 22 du rapport sur le budget vous présente le schéma des flux financiers entre la Ville de Sceaux, la Métropole du Grand Paris et Vallée Sud Grand Paris.

Quelles sont nos orientations pour 2020 ? Nous les avons décrites lors du débat d'orientations budgétaires. C'est d'abord une priorité attachée à la consolidation de la qualité du service public. Trois services municipaux sont ainsi certifiés QualiVilles (les services Sceaux info mairie, Population/citoyenneté et Finances/facturation), ce qui démontre que le service rendu aux usagers est particulièrement qualitatif. Nous voulons poursuivre et garder ces certifications.

La Ville poursuit cette exigence de qualité en participant à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux. Sceaux est la première collectivité à y participer, ce qui est un gage de la crédibilité et de la transparence de nos éléments financiers. Cela permet en outre d'avoir un contrôle de la tenue des comptes, puisque ces comptes seront audités par un commissaire aux comptes qui se prononcera sur la justesse, la prudence et la sincérité de notre comptabilité.

La Ville a pu participer à cette certification parce qu'elle bénéficiait déjà d'un indice de qualité comptable très important.

La Ville a par ailleurs candidaté pour l'expérimentation du compte financier unique (CFU) et a été retenue pour expérimenter ce CFU lors de la première vague, soit sur les comptes 2020 à 2022. Jusqu'à présent, le compte administratif était tenu par la mairie et le compte de gestion par la trésorerie. Nous ferons une synthèse de ces deux documents, ce qui améliorera la lisibilité et favorisera la transparence de l'information financière. C'est une preuve de notre totale transparence.

Une autre priorité de la Ville est le soutien apporté aux familles scéennes dans l'éducation des enfants. Nous répondons ainsi à 80 % des demandes en crèche. Nous avons en outre une politique scolaire et périscolaire

particulièrement active afin de favoriser le travail des femmes. Nous avons parlé des ATSEM, mais l'on peut également évoquer le développement des activités sportives et culturelles.

Nous souhaitons apporter ce soutien aux familles, mais également aux personnes âgées et aux personnes en difficulté.

Une autre priorité de la Ville est le soutien à la culture, notamment par l'octroi de subventions au cinéma Trianon ou par la modernisation de la bibliothèque. Nous souhaitons maintenir et consolider ces éléments.

Enfin, la politique du campus urbain a connu un développement important en 2019. Sceaux a la chance d'accueillir un grand nombre d'étudiants qu'il faut loger. C'est la raison pour laquelle nous avons ouvert deux résidences étudiantes, la résidence Pierre Ringenbach sur le site Albert 1^{er} et la résidence Erwin-Guldner aux Quatre Chemins. Ces résidences de 117 et 150 logements sont à ce jour complètes et participent véritablement à l'animation de la Ville.

Le maintien d'un environnement urbain de qualité est également un élément fort de notre politique. Il s'agit notamment d'encourager les modes de transport doux. On a parlé toute à l'heure des stations Autolib ».

Nous mettons en outre l'accent sur la qualité environnementale. Nous avons pris notamment un arrêté anti-glyphosate pour préserver la qualité des sols.

Un autre élément important de cette politique concerne la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux électriques que nous allons poursuivre en 2020 avec l'enfouissement des réseaux électriques de la rue de Bagneux et le début du quartier des Chéneaux Sablons.

Nous voulons également faciliter l'accessibilité de tous (travaux d'accessibilité de l'ancienne mairie) et poursuivre la rénovation des parkings.

Nous accentuerons enfin les actions de prévention situationnelle en matière de sécurité publique avec notamment le développement de la vidéosurveillance. Je vous rappelle que nous disposons actuellement de 40 caméras de vidéosurveillance actives. Nous devrions installer 24 caméras supplémentaires en 2020. Il faut ajouter à ces caméras installées par la municipalité celles installées par les bailleurs privés.

Vous avez pu constater l'ouverture du Centre de supervision urbaine qui nous permettra de centraliser l'ensemble des caméras pour une plus grande réactivité et une meilleure articulation avec les services de police de proximité.

La Ville soutient par ailleurs l'usage des vélos à assistance électrique et décide de poursuivre en 2020 l'attribution d'une aide de 100 € maximum à l'acquisition d'un VAE. Cette aide est cumulable à celle de la Région d'un montant de 500 €.

La Ville a en outre mis en place l'indemnité kilométrique vélo pour les agents municipaux depuis 2018.

Nous souhaitons enfin poursuivre le maintien du soutien au logement social pour atteindre le taux de 25 %.

Autre axe fort de la politique de la ville : l'accompagnement des nombreuses associations qui participent largement à l'attractivité de la Ville. Nous essayons de leur venir en aide en mettant à leur disposition des locaux en bon état et en leur attribuant des subventions. Figure en annexe du rapport sur le budget la liste des subventions versées aux associations, les plus importantes étant attribuées à la MJC et au CSCB.

Nous avons à cœur de valoriser l'attractivité touristique et économique de la Ville et de maintenir en bon état le patrimoine municipal. Nous en avons déjà parlé.

Nous devons ainsi acquérir la maison Lurçat, finaliser les travaux du site sportif des Blagis et poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux.

Pour ce faire, nous recherchons activement des subventions auprès de tous nos partenaires. Les travaux du site sportif et de loisirs des Blagis ont ainsi été subventionnés à hauteur de 41 %, les travaux de construction de la crèche Albert 1^{er} à 38 %, les travaux de rénovation de la bibliothèque municipale à 38 % et les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste à 44 %. Vous voyez que nous sommes très actifs dans la recherche de partenariats pour aboutir à ces subventions.

Nous poursuivrons notre stratégie de recours à l'emprunt. Notre ligne d'emprunt est stabilisée autour de 56 ou 57 millions d'euros. Il faut mettre en regard de ce niveau d'emprunt les actifs de la Ville ainsi que le niveau des taux d'intérêt. On a vu tout à l'heure que SEQENS préférerait avoir recours à l'emprunt plutôt que d'utiliser ses fonds propres, les taux d'intérêt étant très bas.

On sait que les taux sont très peu chers et que cela durera encore longtemps. On a ainsi vu la FED diminuer encore ses taux il y a deux jours.

Nous poursuivrons notre politique de cession ou de mise en bail à construction de réserves foncières. L'originalité de la Ville de Sceaux, c'est d'essayer dans la mesure du possible de garder la maîtrise des terrains et des constructions. La Ville procède donc à très peu de ventes. Elle ne vend que ce qu'il ne l'intéresse pas. Nous gardons au contraire la propriété des terrains et nous contractons avec des organismes pour la construction de résidences étudiantes ou autres. Nous leur donnons un bail pour une longue durée. Au terme du bail, ces biens reviennent à la Ville. Ce mode de gestion est très ancien. La politique de la commune a été constante en la matière, car elle nous permet de garantir la maîtrise et l'utilisation des constructions réalisées sur le territoire de la Ville. Je vous rappelle en effet qu'il est impossible de changer l'affectation d'un bail à construction.

Dans nos recettes, nous intégrerons le bénéfice d'un legs en capital d'un Scéen qui a cédé à la Ville six maisons pour un montant estimé à 1 467 k€, étant précisé que l'usufruit de ces biens revient à sa veuve jusqu'à son décès.

Nous maintiendrons par ailleurs le niveau de dépenses de fonctionnement de la Ville après l'intégration des charges liées au PPCR et au RIFSEEP.

Globalement, compte tenu du fait que les investissements sont à la baisse en 2020, nous pensons diminuer ou stabiliser notre recours à l'emprunt. Nous poursuivrons par ailleurs notre effort de rigueur, qui a été assez constant sur l'ensemble du mandat. La Ville a ainsi mis en place un service de la commande publique pour mutualiser les achats et nous avons adhéré au groupement de l'Île-de-France Maximilien. Nous essayons en outre de raisonner en coût complet lorsque nous réalisons un investissement en intégrant le coût de fonctionnement au coût d'investissement.

Vous trouverez pages 33 et 34 du rapport du budget l'ensemble des économies réalisées par les services municipaux dans tous les secteurs, l'informatique, la vie scolaire, la petite enfance, etc. Nous avons ainsi

entrepris un énorme travail d'amélioration de l'occupation des équipements d'accueil de petite enfance pour diminuer le reste à charge de la Ville.

En 2019, sur 7,4 millions de marchés signés, nous avons réalisé environ 9 % d'économies.

Voilà, très rapidement retracé, l'ensemble des éléments pour le budget 2020.

Le montant total du budget d'investissement 2020 s'élève à 32 323 k€.

Les principales enveloppes concernent :

- ✓ La réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste,
- ✓ Les espaces extérieurs du site sportif et de loisirs des Blagis,
- ✓ L'acquisition de la maison Lurçat,
- ✓ L'enfouissement des réseaux électriques.

Les recettes d'investissement 2020 sont estimées à 23 429 k€ et comprennent le FCTVA et le produit des cessions immobilières, etc.

En 2020, nous n'augmenterons pas les taux et les maintiendrons à 22,03 % pour la taxe d'habitation et 24,87 % pour la taxe sur le foncier bâti. De toute manière, compte tenu du dispositif actuel, tous les éléments de taux sont figés pour l'année 2020.

Nous escomptons une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 6 376 k€ et une stabilisation, voire une réduction du recours à l'emprunt.

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette s'élève à 55 094 k€. Nous avons coutume de distinguer l'emprunt servant aux investissements de la commune et celui destiné au fonds foncier, aux acquisitions réalisées par la Ville et n'ayant pas vocation à rester à son bilan. Nous pensons stabiliser l'encours de la dette. Nous avons mis de côté le prêt relais de 5,6 M€ du Maréchal Joffre dans l'attente du règlement du contentieux sur la vente du terrain.

La Ville réduira son niveau d'investissement en 2020. On peut donc penser que l'encours de la dette diminuera.

Vous disposez en page 40 du rapport de l'ensemble des propriétés constituant le fonds foncier qui s'élève à 1 395 k€ ainsi que des éléments liés à la dette.

On peut dire que la Ville bénéficie depuis 2009 de la baisse des taux d'intérêt grâce au choix stratégique de maintenir la moitié de l'encours de dette en taux variable. Il s'agit d'un choix assumé et stratégique qui nous a permis de profiter pleinement de la baisse des taux d'intérêt. J'ajoute que nous n'avons aucun prêt toxique.

En synthèse, on peut dire que nos finances sont encore mises à mal cette année en raison notamment d'une nouvelle baisse de la DGF et du fonds de péréquation de la taxe professionnelle. De nouvelles taxes et de nouvelles charges liées au PPCR et au RIFSEEP pèsent en outre sur notre commune.

Voilà résumé le budget primitif 2020.

M. le maire

Merci beaucoup, Mme Drancy, pour cet exposé parfaitement clair et complet. J'ouvre le débat.
Sceaux, le 05 mars 2020

Qui souhaite intervenir ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous vous souviendrez qu'en 2008, lorsque j'ai commencé à siéger dans cette enceinte, je m'étais inquiété du fait que l'on votait le budget en mars et le compte administratif en juin. Je dois reconnaître que vous avez été assez actif sur le sujet, puisqu'en 2010, nous avons pu voter le budget et le compte administratif en même temps. Je continue de penser que voter un budget sans savoir ce qui s'est passé avant est toujours délicat.

J'aurais toutefois quelques remarques, mais un peu moins que d'habitude.

Vous parlez beaucoup de capacité d'autofinancement, mais assez peu de capacité d'autofinancement nette des remboursements. C'est un vieux débat que nous avons depuis quelques années. Vous dites faire de la dette parce qu'elle ne coûte pas cher, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut rembourser le capital.

Nous remboursons actuellement 4 M€ de capital. Il est vrai que les frais financiers ont pratiquement diminué de moitié depuis 2008, passant de 2,4 M€ à environ 1,2 M€, en raison de la baisse des taux d'intérêt. Néanmoins, le fait de disposer de la capacité d'autofinancement nette de remboursement demeure un élément très important.

On comprend que la capacité d'autofinancement de 5,7 M€ est rendue possible par les reports des années antérieures. Le fait de ne pas disposer du compte de gestion et du compte administratif pour nous permettre de comprendre d'où cela vient est extrêmement gênant.

Vous dites que la dette va baisser, mais vous ne parlez pas de la dette relative aux loyers capitalisés. En ce qui me concerne, il m'a fallu un peu de temps pour bien assimiler le sujet. On a maintenant compris qu'il s'agissait bien d'une dette. Ce n'est pas la même chose qu'une dette bancaire, mais c'est quand même bien une dette. À partir du moment où l'on touche des loyers capitalisés, peu importe la durée de cette opération, il n'en reste pas moins vrai que c'est une dette. On peut imaginer que ces sociétés avec lesquelles nous traitons, et qui sont maintenant des sociétés de droit privé, peuvent rencontrer des difficultés financières pour une raison ou une autre, le coronavirus ou autre. Que se passera-t-il si les gens ne paient plus leur loyer par exemple ? Un liquidateur pourrait se tourner vers la Ville pour réclamer cette créance. Je veux bien admettre que ce n'est pas forcément ce qui se passera demain, mais il y a quand même plusieurs millions d'euros en jeu. Il ne faut pas l'oublier.

Je ne vais pas développer davantage, même s'il y a encore beaucoup à dire.

Vous nous avez dit à plusieurs reprises que l'investissement allait diminuer et que ce qui est fait n'est plus à faire. C'est une chanson qu'on a souvent entendue, c'est pourquoi on se méfie un peu.

En outre, même si je peux comprendre que le trésorier n'ait pas eu le temps de terminer le compte de gestion, il a quand même eu le temps de sortir les états. Il disposait donc de certains éléments.

En conséquence, et pour la première fois, nous ne prendrons pas part au vote sur le budget.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je n'ai pas grand-chose à dire par rapport à la dernière fois. J'ai déjà dit tout ce que j'avais à dire. C'est un budget qui n'est pas digne de la Ville de Sceaux et de ses attentes.

Je suis un peu fâché parce que je viens de voir passer un tweet, M. le maire passant son temps à tweeter, parlant de déni de démocratie en raison de l'absence de certains élus de l'opposition. Or, proportionnellement, nous sommes un peu plus nombreux que les élus de la majorité, la plupart de vos colistiers n'étant pas là ce soir. Vous n'avez qu'à faire le compte.

Je n'ai plus rien à dire. Nous voterons contre ce budget et j'espère que la prochaine majorité sera différente.

M. le maire

Merci pour cette intervention constructive !

Christian LANCRENON

Dire que le budget n'est pas digne de Sceaux est difficile à entendre, M. Alaoui-Benhachem.

Comme vous le savez, je suis élu depuis 25 ans, dont 13 ans dans la majorité et 12 ans dans l'opposition. J'ai donc une approche forcément différente des dossiers avec cette expérience, et qui a dû se bonifier avec le temps.

Je me suis présenté aux municipales de 2008 avec quatre investitures. En 2014, j'ai remis cela, mais sans investitures et sans l'aval de mon parti, LR, qui soutenait le maire, comme aujourd'hui d'ailleurs.

Cela pour dire qu'en 2014, j'estimais la gestion critiquable et ai proposé un plan d'action et un programme. Six ans plus tard, nous devons reconnaître que les choses ont évolué dans le bon sens. Beaucoup d'efforts ont été faits, Isabelle Drancy en a parlé, notamment des économies non négligeables sur les marchés publics et malgré la baisse des dotations, la quantité et la qualité des services publics ont été préservés, ce qui est pour moi un tour de force.

Certes, la dette a augmenté de manière significative en trois mandats, mais ne fallait-il pas rénover la halle du marché du centre, ne pas refaire la rue piétonne, ne pas agir vite pour sauver notre cinéma, ne pas entreprendre de gigantesques travaux pour sauver l'église Saint-Jean-Baptiste, ne pas adopter une politique familiale dynamique en proposant notamment de nombreuses places en crèche, ne pas entretenir nos écoles ? Fallait-il laisser de côté nos anciens et nos jeunes, ne pas agir sur la sécurité routière et la protection des citoyens ?

Ce ne sont que des exemples. Oui, j'ai critiqué certaines décisions durant ce mandat, l'exemple le plus récent étant la bibliothèque municipale qui était à rénover. L'on pouvait et l'on devait se poser des questions sur les délais et l'importance des travaux réalisés par rapport notamment au montant.

Cela dit, les investissements les plus importants sont faits et enrichissent l'actif de notre Ville tout en préparant les générations futures qui en bénéficieront.

Nous avons une capacité d'autofinancement de près de 5 millions d'euros, ce qui est bien, et si la dette de 55 millions peut paraître élevée, il faut reconnaître qu'elle est maîtrisée. Isabelle Drancy a su faire le nécessaire et nous devons le reconnaître et nous en féliciter.

En face de ces 55 millions de dettes, il faut mettre l'équivalent de 150 millions d'euros d'actifs, et en plus de cela de l'actif très qualitatif, grâce notamment aux baux à construction.

Mais ce qui me soucie, c'est ce qui va se passer demain. Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sont très importantes. Ne rêvons pas, l'État ne compensera pas. Cette mainmise sur les communes est difficilement compréhensible à une époque où l'on demande davantage de décentralisation et d'autonomie.

J'ai envie de plagier Pompidou en demandant à notre Président d'arrêter d'emmerder les communes.

De nouvelles baisses des recettes et une augmentation des charges sont donc à craindre. Si l'État supprime des entrées financières d'un côté et demande par exemple la revalorisation des salaires de l'autre, comment allons-nous faire ? Nous devons nous battre pied à pied, et de ce côté, nous devons nous réjouir d'avoir un maire actif au sein de l'Association des maires de France aux côtés de François Baroin.

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, M. le maire.

Merci à Christian Lancrenon pour son intervention. Il a déjà dit beaucoup de choses que je voulais dire.

Merci à notre collègue, Isabelle Drancy, de narrer le budget, qui peut parfois paraître rebutant, et de rendre les choses totalement agréables et compréhensibles.

Le budget est l'acte fondateur de la vie de la commune. Il relate notre vie locale et ce qui fait l'attractivité de cette ville, si chère à notre cœur, dans laquelle ceux qui arrivent disent ne plus vouloir en repartir. On se demande pourquoi elle est tant critiquée alors qu'elle semble pourtant si agréable.

Bien sûr, toutes les actions menées passent par le soutien aux familles et à l'éducation, qui est aujourd'hui si disparate sur notre territoire. Je vais en remettre une couche, mais l'État s'est quand même chargé de créer ces disparités puisqu'il n'y a absolument plus d'activités sportives ou d'actions culturelles sur certains territoires.

C'est aussi la politique menée sur le campus urbain. Notre maire rappelle souvent que la formation est la principale activité de la ville. Je vous rappelle que Sceaux compte 10 000 étudiants. Si l'on compte tous les apprenants, cela représente près de 14 500 personnes. Nous nous devons à cette population, car il s'agit aussi de construire l'avenir de notre ville.

L'attractivité de la ville s'explique aussi par la politique menée sur la qualité de l'environnement urbain. C'est un soin extrêmement important apporté par notre équipe municipale et par les services à cette qualité urbaine, qui est aussi l'un des marqueurs de Sceaux. Et lorsque nous avons des visiteurs, c'est largement remarqué.

C'est une politique qui accompagne depuis longtemps le logement social pour ne pas faire de Sceaux un ghetto. C'est un engagement de la politique de la ville.

Je ne reviendrai pas sur toutes les activités décrites par notre collègue, Isabelle. Je ferai toutefois un focus sur la mise à bail de nos réserves foncières. J'entends parler de dette, mais mettons les actifs en face, comme vient de le faire Christian Lancrenon. Mettons également en face de la dette la politique de la ville conduite par notre maire et les maires antérieurs, qui ont construit le patrimoine de notre ville.

Il ne s'agit pas de gérer les choses pour l'année en cours ou pour les trois ans à venir. Il s'agit de constituer le futur de la ville. Il faut envisager la ville à 20, 30, voire 50 ans et construire un vrai patrimoine pour les futurs Scéens.

Chantal BRAULT

Merci, M. le maire.

Pas digne de la Ville de Sceaux, ce budget ? Alors ça, c'est une bonne nouvelle, parce qu'au moins cela nous différencie de ce que vous ne proposez pas, car vous n'avez jamais rien proposé !

C'est évidemment une donnée qu'il va falloir mesurer très savamment.

Nous venons d'exposer largement le rapport d'activité et il nous est demandé par Mme Debon comment extraire de ce rapport une vision, une profondeur, un projet. Mais tout est là, ce budget répond exactement aux questions qui sont posées. Il est construit jour après jour avec soigneusement et collectivement avec l'ensemble des services dans l'expression de notre projet, avec des ajustements quotidiens.

Quel intérêt pour les services municipaux d'établir un tel rapport demandez-vous. Nos agents portent avec nous la politique que nous conduisons et tous les chiffres qui figurent dans ce rapport d'activité reflètent les éléments du budget. C'est la mise en œuvre de notre projet et les éléments figurant dans ce rapport d'activité sont le reflet de la politique que nous conduisons, dont nous sommes fiers et qui est digne des tous les scéens.

Nous disons aujourd'hui que beaucoup a été fait car nous avons conduit de grands projets dont nous sommes fiers et nous poursuivrons ce qui peut être encore fait sur un rythme différent.

Ces investissements, qui étaient liés à l'octroi de subventions qu'il nous fallait saisir dans un délai déterminé, sont désormais réalisés et nous pouvons nous en prévaloir.

Malheureusement, nous entendons assez peu parler de la politique familiale, des écoles, des crèches. Certes il faudrait savoir comment tout cela fonctionne pour en juger. Pourtant c'est le service public qui se conduit quotidiennement sur le terrain, dont nous faisons une de nos priorités.

Tout cela se construit savamment et l'on ne peut pas, un soir, décider ou décréter de ce qui est digne ou non.

Mes chers collègues, pour ma part, je considère que ce budget est digne. Nous en sommes très fiers et nous allons le voter unanimement avec vigueur et conviction !

Isabelle DRANCY

Je voulais juste intervenir sur les loyers capitalisés.

Pour les deux résidences étudiantes, nous avons fait un bail à construction avec des loyers capitalisés. Il y a effectivement 5,9 millions d'euros de dette, mais il ne faut pas faire dire aux chiffres ce qu'ils ne disent pas. Il s'agit en fait d'écritures comptables qui servent à faire apparaître les baux à construction dans le bilan de la Ville. Quel est l'objectif ? Il s'agit de constater que ces constructions réalisées par d'autres et pour lesquelles la Ville n'a pas déboursé d'argent, si ce n'est la mise à disposition du foncier, lui reviendront dans 60 ou 65 ans. L'exploitant a la construction dans son actif, mais elle reviendra dans 60 ans dans l'actif de la Ville.

Lors du premier contrôle de la chambre régionale des comptes, le contrôleur m'a demandé où se trouvaient les baux à construction dans la comptabilité. On l'ignorait, car la Ville ne gère pas l'actif, puisqu'il est géré par la trésorerie. Nous savions en revanche que des actes étaient enregistrés au service de publicité foncière. Nous avons donc bien un droit réel sur ces éléments. Cela a vraiment mis en exergue le fait que tout cet actif n'était pas matérialisé et ne ressortait pas dans la comptabilité de la commune. Nous avons essayé de le matérialiser, mais ce n'est pas de l'emprunt pour de l'emprunt. Il faut comprendre que cela correspond à des choses très concrètes. Dans 60 ans, la Ville sera propriétaire de ces résidences.

Lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons constaté que le bail d'un logement arrivait à son terme et que la construction revenait par conséquent à la Ville. C'est exactement la même chose.

On ne peut pas juste lancer des chiffres. Il faut regarder l'écriture comptable qui permet de constater la mise à disposition d'un terrain par la Ville à un exploitant qui réalise la construction. Et celle-ci va peu à peu cesser d'exister chez l'exploitant pour intégrer l'actif de la Ville. Je crois qu'il faut mettre les choses à leur juste niveau.

Comparée à la dette de l'État qui atteint 100 % du PIB et sert majoritairement à financer les dépenses de fonctionnement, la dette des communes est plutôt saine, surtout si l'on considère toutes les règles qui s'imposent à elles, comme l'interdiction de financer les dépenses de fonctionnement par la dette.

Je pense qu'il faut quand même mettre cette dette en regard de l'actif de la Ville.

M. le maire

Cette politique engagée, il y a longtemps par la Ville, qui consiste à ne pas vendre le foncier, mais à le garder en nue-propriété et de le mettre à disposition des organismes de construction, comme la SEM Sceaux Bourg-la-Reine, Hauts-de-Seine Habitat ou Inli, est une politique assez originale. Cela explique pourquoi les contrôleurs de la chambre régionale des comptes ne comprenaient pas très bien comment cela fonctionnait. Assez peu de communes utilisent ce dispositif. À l'exception de la ville de Paris pour le logement social, de la ville de Sceaux et des Hospices civils de Lyon, très peu de villes l'utilisent.

Au-delà des explications techniques données par Isabelle Drancy, je veux dire qu'il s'agit d'un véritable choix politique. À travers cette politique, nous jouons pleinement notre rôle qui consiste à préserver les intérêts de la puissance publique. C'est une forme de publicisation du foncier. Le foncier n'est pas vendu. Il est loué et revient ensuite à la collectivité publique. C'est une formule très intéressante. L'État en prend peu à peu conscience. Un député MoDem, M. Lagleize, préconise dans un rapport sorti il y a quelques semaines d'étudier la dissociation du foncier et du bâtiment.

C'est une pratique assez courante dans d'autres pays, mais pas en France où lorsque vous achetez un appartement dans un immeuble, vous achetez à la fois l'appartement, mais aussi le foncier. En clair, vous achetez pour l'éternité. Avec le bail à construction, on n'achète pas pour l'éternité. C'est une autre culture. Et nous avons choisi de l'appliquer. On le fait uniquement pour le locatif, car cela n'est pas encore rentré dans la culture pour ce qui concerne l'achat, même si cela est juridiquement possible. Le rapport de M. Lagleize encourage vraiment à utiliser ce dispositif.

Il y a certainement beaucoup de choses critiquables dans ce qui a été fait par la Ville, mais ce système est plutôt vertueux. Je le dis d'autant plus qu'il a été mis en œuvre sous Erwin Guldner par Michel Picard et Paul Mermet, adjoints en charge de l'urbanisme. Il permet de préserver les intérêts publics de la collectivité et d'éviter la spéculation foncière. En ce qui nous concerne, nous sommes fiers de l'avoir retenu.

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne vous dispute pas le fait que la Ville récupérera un actif dans 65 ans. Je n'ai jamais dit cela, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit d'une dette. Vous évoquez la Ville de Paris, elle a justement été épinglée pour une valeur d'un milliard d'euros pour ne pas avoir comptabilisé dans ses comptes cette notion de dette. Ce que je vous disais tout à l'heure, c'est qu'il faut en parler et qu'il faut la compter.

Je comprends que le processus puisse avoir un intérêt, mais il faut quand même dire que cette dette est là. Si ces entreprises de droit privé rencontraient des difficultés financières, un liquidateur pourrait être en droit de nous réclamer cet argent. Cela n'arrivera peut-être jamais, mais il n'empêche que nous avons cette dette.

Je change de sujet. Vous avez évoqué la création d'un centre de supervision. Encore une fois, je regrette que vous ne soyez pas entré dans une démarche de mutualisation. Vous en avez parlé vous-même tout à l'heure. Il existe déjà un centre de supervision à Fontenay-aux-Roses. Au lieu de dépenser de l'argent à Sceaux, n'y avait-il pas moyen de mutualiser avec Fontenay ? D'autant plus que cela peut être fait à distance. Cela aurait permis de partager les frais.

M. le maire

Qui vous dit qu'on ne l'a pas fait ? On l'a proposé à Fontenay-aux-Roses qui a refusé, ainsi qu'à Châtenay-Malabry qui n'en a pas voulu. Antony a également refusé. Nous avons essayé de le faire en collaboration avec cinq communes lorsque nous avions encore la communauté d'agglomération. Antony, Le Plessis-Robinson et Bourg-la-Reine n'ont pas voulu et Châtenay ne veut pas installer de caméras.

Qui vous dit qu'on ne l'a pas fait ? Pour mutualiser, il faut être deux. Il n'y a qu'à fusionner. Je ne suis pas contre le fait de fusionner les communes, mais personne ne le propose. Pour mutualiser, il faut être plusieurs, M. Campan.

Nous avons déjà eu ce débat. Que voulez-vous que je vous dise de plus ?

Jean-Jacques CAMPAN

Je ne suis pas derrière toutes ces communes.

S'agissant du site sportif des Blagis, puisque vous en parlez, j'avais évoqué avec le maire de Bourg-la-Reine, lorsque j'étais conseiller général, la mutualisation des sports. Il m'a répondu que cela aurait pu l'intéresser si on lui en avait parlé avant, mais qu'il était désormais engagé ailleurs. C'est une question d'anticipation.

Après je ne peux pas aller voir à Fontenay-aux-Roses ou ailleurs s'ils ont refusé.

M. le maire

M. Campan, je crois que vous prenez vos rêves pour des réalités. M. Chevreau n'a jamais eu la moindre intention de mutualiser quoi que ce soit. Je lui ai proposé à plusieurs reprises de faire une commune nouvelle entre Sceaux et Bourg-la-Reine. Cela nous paraissait intéressant dans la mesure où ces deux villes se ressemblent, mais il n'a pas souhaité aller plus loin.

Ce n'est pas parce que M. Chevreau vous l'a dit qu'il voulait le faire... Peut-être voulait-il seulement interrompre la discussion.

Je souhaite revenir sur un point technique s'agissant des loyers capitalisés. Il s'agit d'une écriture comptable, mais la dette n'est pas exigible. L'argent rentré dans les caisses de la Ville ne peut pas revenir à la SEM. Ce n'est pas une dette bancaire exigible. C'est la traduction comptable d'une situation économique. Il n'y a donc aucun risque. On peut vous envoyer un modèle de bail à construction et vous verrez que la dette n'est absolument pas exigible. Vous avez fait vous-même la distinction entre une dette bancaire et une dette enregistrée dans les comptes 16, mais qui n'est pas exigible.

Je crois que le débat a eu lieu. Nous n'avons pas beaucoup de nouvelles propositions de la part de l'opposition, mais ce n'est pas très grave.

Nous devons voter sur toute une série de délibérations.

Nous passons au vote sur l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au vote sur la confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au vote sur l'autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au vote sur le budget primitif 2020.

La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Christian Lancrenon), et 3 voix contre (Catherine Lequeux, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem). Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Claude Debon et Dominique Dauger ne prennent pas part au vote.

M. le maire

Nous passons au vote sur les subventions d'équipement pour un montant de 112 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Alaoui-Benhachem, que voulez-vous voter pour les subventions d'équipement ?

Il faut voter contre... C'est pour le social...

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Ce n'est pas sérieux.

M. le maire

Qu'est-ce qui n'est pas sérieux ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Ce que vous dites n'est pas sérieux ! On vote ce que l'on veut, M. le maire.

M. le maire

Oui, mais dépêchez-vous.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Ne nous tournez pas en ridicule. D'abord, vous parlez de déni de démocratie et maintenant vous commencez à vous moquer...

M. le maire

Je ne me moque de rien. Je vous demande quel est votre vote. C'est oui ou non pour les subventions d'équipement ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Nous nous abstenons.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon et Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Catherine Lequeux, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

M. le maire

Nous passons au vote sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2020 pour un total de 1 587 294 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Globalement, nous sommes pour le soutien aux associations qui sont un élément très important du fonctionnement de la Ville. Nous voterons donc pour ces subventions.

Cela peut paraître contradictoire avec le fait de ne pas prendre part au vote sur le budget, mais compte tenu du fait de l'intérêt du soutien aux associations, nous assumons cette petite contradiction.

Catherine LEQUEUX

On s'abstient. On refera le point sur tout.

M. le maire

Vous savez que normalement, les élus ne président pas d'association, mais je préside l'association de développement intercommunal des Blagis à qui l'on propose d'attribuer une subvention de 8 548 €.

Je ne participerai donc pas au vote sur cette subvention pour des raisons de conflit d'intérêts.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Jean-Jacques Campan, Claude Debon et Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Catherine Lequeux, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

M. Philippe Laurent ne prend pas part au vote sur la subvention d'équipement attribuée à l'association de développement intercommunal des Blagis.

Fiscalité directe locale 2020 — Fixation des taux d'imposition pour l'année 2020.

Isabelle DRANCY

Dans le cadre du budget 2020, il est proposé de voter des taux identiques à ceux de 2019 :

- ✓ 22,03 % pour la taxe d'habitation,
- ✓ 24,87 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- ✓ 24,36 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jean-Jacques CAMPAN

Par cohérence avec notre vote sur le budget, nous ne prendrons pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 23 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Lisa Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Christian Lancrenon), et 3 abstentions (Catherine Lequeux, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Claude Debon et Dominique Daugeras ne prennent pas part au vote.

XII- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

XIII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

Une rapide communication.

Comme vous le savez, le budget participatif sur l'environnement a recueilli 178 votes, ce qui est assez peu. 41 propositions de projets ont été déposées, 25 propositions ont été déclarées recevables par le comité de recevabilité composé d'élus et des citoyens scéens.

Les projets recevables ont été soumis à des études de faisabilité technique. À l'issue de ces études, 15 projets ont été déclarés réalisables et soumis au vote de la population du 17 février au 4 mars. Un forum des projets s'est par ailleurs tenu le 25 février dernier.

Les projets lauréats sont les suivants :

- ✓ Oasis de fraîcheur à l'école des Blagis pour un budget de 25 000 euros.

- ✓ Potagis, le potager des Blagis, pour un budget de 8 000 euros
- ✓ Plantation des arbres et arbustes fruitiers aux Blagis pour un budget de 5 000 euros
- ✓ Sceaux, Ville amie des insectes et des oiseaux pour un budget de 1 000 euros
- ✓ Sceaux met les voiles contre les canicules pour un budget de 10 000.

Soit un total de 49 000 euros. Ces projets seront mis en œuvre au plus tard dans les 18 mois suivant le vote du budget à compter du 5 mars 2020.

On peut regretter une faible participation, mais je pense que les votants seront un peu plus nombreux l'année prochaine.

XIV- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XV- QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Je tiens d'abord à vous remercier, M. le maire, ou plutôt à vous transmettre les remerciements d'une riveraine du square Robinson qui m'a envoyé un mail pour me dire qu'elle constatait une nette amélioration de l'entretien du square depuis que j'ai posé ma question sur le sujet. Je vous transmets donc ses remerciements et surtout son souhait que cela dure pendant encore de longues années. Vous voyez que nous pouvons être tout à fait positifs.

Ma question porte sur l'absence de parking sou l'immeuble Majesty, qui apparemment a changé de nom, à côté de la mairie.

Cet immeuble situé 124 rue Houdan, donc jouxtant l'hôtel de Ville, comporte 12 logements, mais aucun parking. Selon le promoteur, c'est la mairie qui s'y est opposée arguant du fait que les acheteurs pourraient aller garer leur voiture dans le parking souterrain de l'immeuble Carrés Nature situé assez loin et de l'autre côté de la rue Houdan, obligeant donc les gens à traverser cette rue passante. Beaucoup de gens ont absolument besoin d'une voiture, immédiatement accessible, pour toutes sortes de raisons.

D'après le PLU, une place de stationnement doit obligatoirement être prévue pour tous logements d'une superficie supérieure à 30 m².

Question : pourquoi cette interdiction de construction de parking sous cet immeuble ? Et pourquoi proposer des parkings qui sont aussi loin de cet immeuble ?

M. le maire

Chère Madame, suite à votre question, je tiens à rappeler que cette question de parking est parfaitement claire et qu'elle a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal lors de sa séance du 19 juin 2014. Il est vrai que vous ne siégiez pas alors au sein de notre Conseil municipal. Je vous rappellerai donc ce qu'il en est.

Le terrain situé au 124 rue Houdan se trouve en zone UAA du plan local d'urbanisme qui impose en effet la production d'une place de parking par logement de plus de 30 m².

Je vous rappelle cependant que le code de l'urbanisme prévoit des dispositions spécifiques qui s'imposent aux règlements locaux. Ainsi, lorsque le bénéficiaire du permis ne peut pas satisfaire aux obligations en matière de stationnement, il peut être tenu quitte de ses obligations en justifiant de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement (article L151-33 du code de l'urbanisme).

En l'occurrence, la société Sceaux Village, opérateur du projet immobilier du 124 rue Houdan, ne pouvait satisfaire à ses obligations en matière de stationnement du fait de la configuration du terrain, de sa localisation et de la réglementation s'y appliquant.

Le terrain est en effet très étroit (13 mètres de large), peu profond (35 mètres) et en forte déclivité. Il était techniquement complexe de réaliser un parking souterrain sans porter atteinte à la qualité du projet et sans imperméabiliser l'ensemble de la parcelle avec les problématiques induites en matière de maîtrise des eaux de ruissellement. Et comme vous le savez, l'imperméabilisation des terrains n'est pas à la mode.

En outre, ce terrain est situé le long d'une voie départementale passante, la rue Houdan. Il se situe à proximité d'un carrefour et d'un passage piéton et face à un arrêt de bus très usité par les collégiens et lycéens de la cité scolaire Marie Curie. La création d'une rampe de parking aurait porté atteinte à la sécurité des piétons et à la sécurité routière.

Enfin, le PLU impose pour ce terrain situé le long d'un linéaire commercial l'affectation du rez-de-chaussée aux commerces, à l'artisanat ou aux services. Étant donné l'étroitesse du terrain, il était techniquement impossible de cumuler en façade un accès véhicule, un hall d'immeuble et un local commercial exploitable.

Pour l'ensemble de ces raisons, et à sa demande, la société Sceaux Village a été tenu quitte de ses obligations en faisant l'acquisition de 15 places de stationnement dans l'immeuble situé 93 rue Houdan/4 rue Gaston Lévy, situé à 50 mètres de l'immeuble du 124 rue Houdan. Le permis de construire est donc conforme à la réglementation avec 15 places affectées au projet pour 15 logements prévus au permis et sans porter atteinte à la conformité de l'immeuble du 93 rue Houdan/4 rue Gaston Lévy qui, avec 46 logements, 2 locaux commerciaux et 83 places de stationnement est largement excédentaire en matière de stationnement au regard de la réglementation actuelle.

Au-delà de la conformité juridique, cette situation n'a apparemment pas posé de problème à la société Sceaux Village pour commercialiser la quinzaine de logements prévus dans l'opération. Il n'y a eu strictement aucun problème de commercialisation. J'ai d'ailleurs écrit au promoteur DESIMO à la suite de votre question pour lui demander de dire à ses employés de se renseigner avant de répondre.

En réalité, le premier promoteur avec lequel nous avons négocié cette affaire a vendu le dossier à un autre promoteur. La personne qui vous a répondu n'avait peut-être pas l'historique du dossier, mais il est bien évident que la mairie n'a pas empêché la réalisation d'un parking. Nous avons simplement trouvé une solution satisfaisante pour tout le monde. Allez voir des gens qui habitent cet immeuble. Tout le monde n'a pas encore emménagé, mais personne ne m'a dit qu'il était gênant de ne pas avoir de place de parking sous l'immeuble. Les personnes que j'ai rencontrées ne possédaient d'ailleurs pas de voiture. Imaginez-vous ce qu'aurait été la façade avec une espèce de travée pour accéder au parking souterrain et l'impossibilité de

planter quoi que ce soit sur le terrain situé à l'arrière. Il faut être raisonnable. Le parking en face compte des places excédentaires. Cela est par conséquent suffisant.

* * *

Mes chers collègues, c'est la dernière réunion de cette mandature. Nous savons de manière certaine que certains élus ne siégeront plus dans cette salle, puisqu'ils ne sont pas candidats, sur aucune des listes. Il s'agit de M. Hennion, Mme Magri, M. Philippe, Mme Schmidt, Mme Beillard-Boudada, M. Khaoua, Mme Arnould et M. Lefebvre. Je voudrais leur adresser nos remerciements collectifs pour leur engagement auprès de notre Ville. Il s'agit pour certains d'un engagement très ancien, notamment pour Bruno élu depuis 1977. Je voulais donc remercier nos collègues pour leur engagement. Certains d'entre vous souhaitent peut-être intervenir.

Philippe TASTES

Je viens de recevoir à l'instant à l'occasion du dernier conseil municipal de la mandature 2014-2020 un mot du conseiller municipal que je représente et dont je serais la voix ce soir, Othmane Khaoua. Il m'a chargé de lire un mot en particulier pour M. le maire, mais aussi pour l'ensemble des membres de notre majorité. Cette missive commence de cette manière :

« Cher Philippe, aujourd'hui s'est tenu le dernier conseil municipal de la mandature 2014-2020, qui est aussi mon dernier conseil en tant que conseiller municipal délégué à l'économie sociale de la ville de Sceaux, puisque je ne me représente pas. Ne pouvant y assister en raison d'obligations professionnelles qui me retiennent loin de Sceaux, je saisis cette occasion pour te remercier de m'avoir donné la possibilité pendant 12 ans de servir nos concitoyens et notre ville. Ce fut un immense honneur et un privilège pour moi de m'engager à tes côtés pendant toutes ces années, de pouvoir attribuer au succès de notre ville et de sa notoriété, 12 années de compagnonnage, d'apprentissage, car tu as été une véritable école pour moi. Je n'oublierai jamais l'émotion et la fierté que j'ai ressenties toutes les fois où le nom de la ville de Sceaux a été évoqué dans des occasions d'envergure telles qu'au Comité européen des régions, au Parlement européen à Bruxelles, au Forum mondial de l'économie sociale à Montréal, puis à Bilbao et encore récemment au Sommet international du vivre ensemble à Düsseldorf.

Même sentiment vécu lorsque la ville de Sceaux a reçu le troisième prix européen de l'innovation sociale, le premier prix INNOVA'TER de la Gazette des communes, la ville la plus innovante ou lorsque l'OCDE nous a annoncé le référencement de la ville de Sceaux au sein de son Observatoire international des innovations publiques (OPSI), et dans tant d'autres occasions tout aussi exceptionnelles. Ce fut des moments de bonheur immense.

Je tiens également à remercier mes collègues et le personnel de la mairie pour toutes ces années passées en leur compagnie. J'ai pris vraiment du plaisir à travailler avec eux et j'ai beaucoup appris lors de nos échanges.

Enfin, je terminerai en citant une phrase que j'ai extrait du texte qui présente la ville de Sceaux sur le site de l'Observatoire international des maires pour le vivre ensemble dont le siège est à Montréal et qui, je

pense, résume assez bien notre engagement républicain et humaniste pendant ces 12 dernières années : “La ville de Sceaux cherche constamment à mobiliser l’intelligence collective au service du bien commun et à placer l’humain au centre de ses préoccupations pour construire une société du bien vivre ensemble. En effet, la commune croit que c’est en adoptant une vision humaniste que l’on peut favoriser l’innovation sociale sur son territoire”.

Encore merci pour ces merveilleux moments. Tous mes vœux de réussite pour la suite et au plaisir de partager de nouveaux défis au service du bien commun et du vivre ensemble en paix. Amitiés ».

M. le maire

Merci, Philippe, de cette lecture. Thibaut ?

Thibault HENNION

Merci M. le maire.

Mes chers collègues,

Je souhaitais dire quelques mots en cette heure tardive car je vais quitter ce Conseil municipal. En effet, je ne solliciterai pas de nouveau les suffrages des électeurs dans les prochaines semaines.

Je voulais prendre la parole car siéger au sein de cette assemblée a été le grand honneur de mes près de 30 années passées à Sceaux.

Je voudrais remercier mes collègues au sein de ce Conseil, vous tous quelles que soient nos différences, pour ces rencontres si enrichissantes. Je pense notamment à Monsieur Lanier qui siégeait parmi nous durant les premières années du mandat, pour son sens du dialogue et du compromis.

Je suis très fier de ce que nous avons accompli ensemble, j’ai grâce à vous tous, le sentiment du devoir accompli et je me dis que nous avons, modestement, rendu notre ville meilleure.

Enfin, je souhaiterais finir sur une note plus personnelle. Monsieur le Maire, cher Philippe, notre ville a beaucoup de chance de vous avoir comme premier édile. Nous ne sommes pas d’accord sur tout, c’est le moins que l’on puisse dire, mais vous êtes le visage de l’intérêt général et de l’abnégation désintéressée pour le bien commun. Je vous souhaite beaucoup de réussite pour les prochaines années, et en particulier pour les prochaines semaines.

Merci à tous, Sceaux est une ville que l’on ne quitte jamais complètement, et j’espère donc que nous aurons le plaisir de nous y retrouver très vite.

M. le maire

Merci Thibault. Je vais remettre à chacun d’entre vous un petit souvenir de votre passage au conseil municipal de Sceaux.

Merci à toutes et à tous de votre participation et rendez-vous pour de nouvelles aventures.

J’ai une information à vous donner. Pour des raisons administratives, on ne peut pas faire autrement que d’organiser la séance solennelle d’élection du maire et des adjoints et de désignation des représentants de la

Ville au conseil de territoire le dimanche suivant les élections, à 11 h. En fonction des résultats, ce sera le 15 ou le 22 mars. On ne peut pas faire autrement à cause des délais qui nous sont impartis pour désigner les membres du conseil de territoire. Ce sera d'ailleurs le cas pour toutes les communes du territoire.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 47.